Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 20 (1929)

Rubrik: Chronique des cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique des cantons romands.

Berne.

Cours de perfectionnement.

La Commission des cours de perfectionnement a organisé l'an dernier des conférences dans tous les districts jurassiens à l'intention du corps enseignant primaire et secondaire. Les instituteurs et les institutrices y participèrent en grand nombre et firent belle moisson. Non pas que tout ce qu'ils entendirent fût nouveau pour eux. Mais ce fut un aimable rappel de connaissances oubliées. Et qui n'a pas besoin aussi d'aperçus originaux sur telle ou telle partie de l'enseignement ? Car l'art d'enseigner, tout difficile qu'il est, a des joies et des tristesses que seuls les initiés connaissent, et c'est par un continuel perfectionnement de soi-même que les premières deviennent plus douces et les deuxièmes moins amères.

Parmi les questions traitées du 12 au 14 novembre 1928, nous citons : l'Hérédité et la Méthodologie de l'enseignement antialcoolique, par le Dr M. Oettli ; Histoire de la médecine mentale et les conceptions modernes, avec projections lumineuses, et Introduction à la psychologie médicale, en tenant particulièrement compte de la psychologie des enfants, des problèmes relatifs aux instincts et de l'importance de la prophylaxie mentale, par le Dr O. Forel.

La Direction de l'Instruction publique avait accordé un congé officiel.

Il convient de dire que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour que ces cours aient le plus de succès possible. Chaque année une somme importante est inscrite au budget et le Grand Conseil, sans discussion, entre dans les sentiments du Conseil exécutif.

Pour cette année, la Commission des cours, s'appuyant sur

le nouveau plan d'études de dessin, fera donner des leçons pratiques par les maîtres de dessin de nos écoles normales à tous nos collègues jurassiens et, à cette occasion, les travaux exécutés par des élèves-instituteurs dans la mise en pratique complète de cette discipline seront déposés dans les salles de cours. Comme à l'accoutumée, le Grand Conseil ne marchandera pas sa sympathie à notre corps enseignant. Qu'il en soit remercié ici, et bien sincèrement.

Régime de l'assistance des enfants anormaux dans la législation future.

Réuni le 3 décembre, à l'hôtel de ville de Berne, le Synode scolaire s'est occupé longuement de cette question. Après avoir renommé son Comité, l'assemblée s'est mise au travail sur l'invitation que lui a faite la Direction de l'Instruction publique. Elle a examiné le mémoire que lui avait adressé la section bernoise de la Société suisse pour l'éducation des enfants anormaux et arriérés. Elle a étudié les questions suivantes :

1. Quelles dispositions une future loi scolaire devrait-elle prévoir relativement à l'assistance prêtée aux anormaux ?

2. Quelles mesures les dispositions légales en vigueur permettent-elles de prendre en faveur des anormaux ?

3. Que pourrait-on faire pour eux en cas d'augmentation de la subvention fédérale destinée à l'école populaire ?

Il est dit dans la loi scolaire, à l'article 55, entre autres choses, ce qui suit : « Les enfants sourds-muets, aveugles, simples d'esprit ou épileptiques doivent être placés dans des établissements spéciaux ou dans des classes spéciales, s'ils sont aptes à recevoir l'instruction et s'ils ne peuvent être reçus dans les écoles publiques.

» L'Etat pourvoit à ce que les établissements suffisent aux besoins.

» Il peut accorder une subvention pour les traitements et les pensions des maîtres d'établissements donc l'enseignement n'est pas à sa charge. »

L'Etat a donc le devoir de faire tout ce qui est nécessaire pour leur donner une éducation leur permettant de jouer un rôle utile dans la société. Mais ne soutient-on pas dans certains milieux mal renseignés que les dépenses occasionnées pour ces déshérités de la vie sont en pure perte ? Il faut avoir bien peu de jugement pour avancer un pareil argument, peu, très peu de cœur pour ne pas vouloir comprendre l'impérieuse nécessité qu'il y a de ne point les isoler.

Bon nombre de ces enfants qui ont reçu une éducation en rapport avec leurs moyens intellectuels et moraux seront capables

de gagner leur vie, de rendre de nombreux et précieux services à la société au lieu de tomber à sa charge. En qualité de domestiques, plusieurs accomplissent leur devoir avec ponctualité. Pour donner plus de sens et de noblesse à leur vie, on s'efforce aussi de leur apprendre un métier. On empêche ainsi des gens peu scrupuleux de les considérer comme des bêtes de somme.

Les considérations que l'on a fait valoir en faveur de l'amélioration du sort des anormaux, les arguments qui ont été présentés en s'appuyant sur les résultats obtenus par quelques cantons et dans certains pays, la nécessité qu'il y a de former un corps enseignant capable de s'occuper avec succès de ces pauvres enfants, le devoir qui incombe à l'Etat de le payer aussi bien, sinon mieux, que les instituteurs des écoles publiques, l'urgence qu'il y a de le placer sur le même pied en ce qui concerne les frais de remplacement, tout cela a été étudié avec sérieux et grandeur d'âme.

L'assemblée, à part quelques légères modifications, a fait siennes les propositions de son Comité. Les voici :

Le régime de l'assistance aux anormaux dans la législation future.

Considérations générales.

1° Les enfants anormaux — les faibles d'esprit, les sourds-muets, les aveugles et les épileptiques — susceptibles de développement ont droit à une éducation et à une instruction correspondant à leurs aptitudes. Elles leur sont garanties par la loi sur l'instruction primaire (art. 55), la loi sur l'assistance publique (art. 11) et le Code civil suisse (art. 275).

2° L'éducation et l'instruction de ces enfants sont aussi nécessaires au point de vue économique, attendu que beaucoup d'entre eux seront en mesure d'apprendre un métier ou tout au moins de travailler comme ouvrier auxiliaire et, de ce fait, de pourvoir eux-mêmes complètement ou partiellement à leur entretien.

3° La disposition de la loi sur l'instruction primaire par laquelle la fréquentation de l'école est obligatoire pour les enfants anormaux susceptibles de culture intellectuelle et en vertu de quoi l'Etat doit veiller à ce que les établissements spéciaux soient à la hauteur de leur tâche devra être maintenue dans une nouvelle loi. Des prescriptions plus précises devront être établies à l'exécution de cette disposition.

4° Pour autant qu'elle n'incombe pas à des classes spéciales,

l'éducation des enfants anormaux est, comme par le passé, confiée principalement aux établissements privés que l'Etat devra subventionner de telle façon qu'ils puissent accomplir leur tâche pleine et entière.

5° La loi devra contenir des dispositions générales concernant :

les obligations scolaires des anormaux ;
l'organisation de leur instruction ;
la compétence en matière de transfert dans les classes spéciales ou les établissements ;
l'assistance aux enfants libérés de l'école ;
la formation et la situation des maîtres ;
les frais d'assistance et leur répartition ;
la surveillance de l'Etat.

Par un décret du Grand Conseil ou une ordonnance du Conseil exécutif, on déterminera dans quelle mesure il sera possible de se conformer à ces dispositions.

I. *Obligation de fréquenter l'école.*

1° Dans la règle, l'obligation de fréquenter l'école est la même pour les anormaux que pour les autres enfants. Une libération anticipée de l'école peut avoir lieu dans le cas où les résultats sont insuffisants.

2° La fréquentation des établissements spéciaux et des classes spéciales est obligatoire pour les enfants qui y ont été transférés par les autorités compétentes. Demeurent réservés les cas où les parents pourvoient eux-mêmes à cette éducation et instruction.

3° L'enseignement ne peut être donné que par des maîtres préparés à cet effet.

II. *L'organisation de l'instruction.*

1° Dans les grandes localités, des classes spéciales doivent être créées pour les enfants peu doués, pour ceux qui ont des vices d'élocution (bègues), qui sont durs d'oreille ou ont une mauvaise vue.

Les enfants faibles d'esprit, sourds-muets, aveugles ou épileptiques doivent être transférés dans des établissements spéciaux.

2° Dès le moment où dans une commune le nombre des enfants peu doués, qui ont une prononciation défectueuse, mauvaise vue ou sont durs d'oreille est suffisamment grand pour former des classes spéciales, la commune a l'obligation de l'ouvrir.

3° Des localités voisines peuvent s'associer pour la création de classes spéciales.

4° Pour les élèves atteints de vices d'élocution, de vue faible ou d'ouïe dure venant de communes qui n'ont pas d'établissements spéciaux, des classes particulières sont ouvertes dans les asiles d'aveugles ou de sourds-muets.

5° Le passage des enfants peu doués à une classe spéciale ou à un établissement spécial doit avoir lieu au plus tard après deux ans de fréquentation de l'école publique ordinaire.

6° Les enfants non susceptibles de culture intellectuelle ne sont pas astreints à la fréquentation de l'école. Pour autant que les parents ou les représentants des parents ne peuvent pas leur donner une éducation et des soins suffisants, ces enfants seront transférés dans un asile pour être habitués autant que possible à une vie réglée et à une occupation convenable.

III. *Le transfert dans des classes ou établissements spéciaux.*

1° D'après le rapport de l'instituteur et du médecin scolaire et sur la proposition de la Commission d'école, le placement d'un enfant dans une classe spéciale ou un établissement est ordonné par l'autorité communale.

2° En cas de contestation et après avoir reçu le préavis de l'inspecteur scolaire, la Direction de l'Instruction publique prend une décision définitive.

IV. *Assistance aux enfants libérés de l'école.*

1° Dans les grandes localités, des écoles complémentaires particulières (professionnelles et ménagères) doivent être créées pour les anormaux libérés de l'école.

2° Pour les plus capables de ces anormaux, on cherchera à créer des classes professionnelles particulières, en liaison avec des ateliers d'apprentissage et des écoles de travaux féminins.

3° Les anormaux qui n'ont pas des aptitudes suffisantes pour faire un apprentissage professionnel doivent être formés pour un travail auxiliaire qui leur convient ou être placés dans un ouvroir.

4° Les anormaux libérés de l'école doivent, pour autant que cela est nécessaire, être surveillés et conseillés comme il convient.

Entrent en ligne de compte d'abord les parents, les proches parents, puis les anciens instituteurs et enfin les autres éducateurs de la jeunesse.

V. *Formation et situation du corps enseignant.*

1° Les maîtres et éducateurs d'enfants anormaux sont formés dans des cours ou des instituts pédagogiques spéciaux.

2° Ils sont assimilés aux instituteurs de l'école publique quant au traitement, aux remplacements et à l'assurance.

VI. *Les frais et leur répartition.*

1° Les frais d'instruction et d'éducation des enfants anormaux rentrent dans les charges scolaires générales.

2° La quote-part des parents ou des protecteurs aux frais de pension des enfants placés dans des établissements varie avec le revenu et les conditions des familles. Des prescriptions plus détaillées à ce sujet seront établies par ordonnance du Conseil exécutif.

Demeure réservé le paiement de la contribution par la commune et l'Etat en cas de défaut de ressources des parents ou des protecteurs.

3° Les communes scolaires contribueront pour leur quote-part aux frais de pension, qui est déterminée par le Conseil exécutif sur la base de leur situation financière.

4° L'Etat entretient l'Asile des sourds-muets de Münchenbuchsee comme établissement cantonal.

5° L'Etat favorise l'éducation, l'instruction et la formation professionnelle des enfants anormaux en accordant des subventions :

a) pour les frais de construction de nouveaux établissements ou d'agrandissement d'établissements existants ;
b) pour les frais de pension des élèves dont les parents ne peuvent se charger de leur quote-part ou n'y subvenir que partiellement (chiffre 2) ;
c) pour les frais de service, suivant la situation de chaque établissement ;
d) pour l'achat de matériel d'enseignement, de fournitures scolaires et de mobilier pour les classes et établissements spéciaux ;
e) pour les frais des écoles complémentaires d'anormaux. Ces subventions seront du même montant que pour les écoles complémentaires ordinaires ;
f) pour les frais des ateliers d'apprentissage et des ouvroirs destinés aux anormaux ;
g) pour les frais de patronage des anormaux libérés de l'école ;
h) pour les cours et autres institutions qui servent à la forma-

tion et au perfectionnement du corps enseignant des établissements et classes spéciaux.

6° L'Etat prend à sa charge les trois quarts des traitements et les augmentations pour années de service du corps enseignant des établissements spéciaux.

Il paye la moitié des frais de remplacement pour cause de maladie ou de service militaire obligatoire.

VII. *Surveillance de l'Etat.*

1° Les établissements spéciaux et les classes spéciales sont soumis à la surveillance de la Direction de l'Instruction publique et de ses organes.

2° L'Etat nomme des représentants dans les commissions de surveillance des établissements bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour leurs frais de service.

Mesures à prendre en faveur de l'assistance aux anormaux avant même que soit édictée une loi.

1° Aujourd'hui déjà, et en vertu de l'art. 55 de la loi sur l'instruction primaire, l'Etat doit soutenir plus efficacement l'assistance aux anormaux en subventionnant :

a) les cours pour la formation et le perfectionnement des maîtres de classes et d'établissements spéciaux ;
b) les bibliothèques des instituts pédagogiques spéciaux ;
c) l'achat de matérial scolaire, de modèles et d'autre matériel servant à l'enseignement intuitif ;
d) la construction de nouveaux établissements, pour autant que les finances de l'Etat le permettent et que l'initiative est prise par des communes et des particuliers (par exemple dans le Jura).

2° En cas d'augmentation du subside de la Confédération pour l'école publique, les subventions de l'Etat devront être plus élevées encore et les institutions d'assistance aux anormaux libérés de l'école devront alors elles aussi être subventionnées.

L'alcoolisme et l'école.

M. Rothen, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Berne, montre les dangers de l'alcoolisme sur la jeunesse et le peuple, entretient l'assemblée du plan d'études dans lequel les membres du corps enseignant trouveront matière à combattre ce redoutable fléau. Les faits avancés par le rapporteur, les résultats obtenus en Suède, par exemple, les moyens à utiliser pour

arriver à convaincre les parents des ravages de cette boisson, d'abord sur eux-mêmes, sur leurs enfants ensuite, la responsabilité des autorités scolaires et de l'Etat, le devoir des écoles normales d'entrer en lice avec vigueur, la nécessité qu'il y a pour les classes sociales supérieures à prêcher d'exemple, pour les universités d'accomplir leur devoir dans cette lutte sans fin et souvent avec si peu de chances de succès, tout cela fut dit avec une conviction profonde. Les conclusions donnèrent lieu à quelques observations assez anodines. Elles furent acceptées à l'unanimité.

Alors, au travail ! Rien ne sert de discourir encore et toujours sur cette question. Il faut marcher à l'action. Guerre donc à l'alcool, ce pourvoyeur de nos asiles d'aliénés, le destructeur de la famille, l'assassin de notre peuple !

La Légion étrangère.

La Direction de l'Instruction publique n'aime pas la Légion étrangère. Aussi a-t-elle fait paraître dans la *Feuille officielle scolaire* les lignes suivantes :

« On nous informe que, récemment, de jeunes citoyens bernois ont de nouveau été enrôlés dans la Légion étrangère en France. L'ignorance, le besoin momentané ou une faiblesse passagère des jeunes gens sont dans ces cas exploités le plus souvent avec un parfait manque de scrupules. Nous estimons qu'il est du devoir de l'école de rendre la jeunesse attentive à ces dangers et recommandons par conséquent au corps enseignant des écoles primaires, secondaires et complémentaires d'entretenir les élèves de la Légion étrangère et de ses dangers. Nous laissons aux maîtres le soin de choisir le moment et la façon de traiter le sujet pendant les leçons. Les descriptions et récits authentiques et objectifs sur la matière, qui ne peuvent manquer de produire leur effet, ne font d'ailleurs pas défaut.

» L'essentiel est de faire comprendre aux jeunes gens — et de le leur faire comprendre de telle manière qu'ils se souviennent de l'avertissement leur vie durant — qu'ils ne doivent sous aucun prétexte signer à des inconnus, en France, quoi que ce soit qu'ils n'aient lu attentivement et parfaitement compris.

» Nous prions les autorités scolaires, les inspecteurs et le corps enseignant de vouer à cette question toute l'attention qu'elle mérite. »

Certes, la Direction de l'Instruction publique a bien fait de rappeler à nos jeunes gens les tristes conséquences de quelques minutes de découragement, de quelques instants d'irréflexion.

Quatre ans d'études dans les écoles normales d'institutrices à Delémont et à Thoune.

Après de nombreuses réunions, les Commissions des Ecoles normales et les directeurs de ces établissements ont arrêté les propositions suivantes qui seront envoyées pour examen d'abord à la Direction de l'Instruction publique, ensuite au Conseil exécutif puis au Grand Conseil et enfin à la sanction du peuple.

Thèse 1 : La prolongation du temps d'étude est nécessaire pour permettre aux futures institutrices de mieux approfondir les matières essentielles du programme par un travail beaucoup plus personnel et avec la tranquillité d'esprit désirable.

Les programmes ne sont pas amplifiés. On s'appliquera, en revanche, à développer davantage la formation ménagère et la préparation pratique à la tenue d'une classe.

Thèse 2 : L'étude des branches relatives à la culture générale sera limitée essentiellement aux trois premières années d'école normale.

La quatrième est surtout destinée à la formation professionnelle théorique et pratique.

Certaines branches de culture générale pourront cependant encore être enseignées au cours de la quatrième année, même s'il y a eu un examen dans ces branches après la troisième année. On laissera toute latitude à cet égard aux différentes écoles normales, sous réserve de l'observation de la thèse.

L'horaire sera progressivement allégé de la classe inférieure à la classe supérieure, de manière que les élèves disposent d'un temps toujours plus long pour leur travail personnel d'assimilation des matières.

Thèse 3 : L'examen des brevets comportera une première épreuve après accomplissement de la troisième année dans la plupart des branches de culture générale.

Un second examen se fera à la fin de la quatrième année et portera spécialement sur les branches relatives à la formation professionnelle théorique et pratique.

Thèse 4 : Stage à la campagne.

La formation pratique doit se compléter par un stage ininterrompu d'au moins trois semaines dans une classe à plusieurs années scolaires.

Thèse 5 : Les leçons d'ouvrages du sexe se donneront pendant les trois premières années. Cet enseignement sera organisé comme suit :

a) Basée sur le nombre actuel d'heures de leçons, la préparation technique s'achèvera au bout de six mois par un examen approprié.

Le premier examen se rapportera exclusivement à la matière technique des travaux à l'aiguille (ouvrages confectionnés, patrons, dessin au tableau noir).

b) Après le semestre suivant, au cours duquel on ne consacrera que deux heures par semaine à la préparation nécessaire, aura lieu un examen comportant la méthodologie et une leçon d'épreuve.

Thèse 6 : L'enseignement ménager sera introduit partout. Pas d'examen obligatoire dans cette branche.

Thèse 7 : On devra procéder à une revision partielle de la loi sur les Ecoles normales du 18 juillet 1875.

La durée des études sera donc de quatre ans pour les institutrices, et quatre ou cinq ans pour les instituteurs. Il appartiendra au Conseil exécutif de fixer les prescriptions relativement aux examens du brevet.

L'an qui vient, les membres du corps enseignant jurassien auront un congrès à Saignelégier où ils s'occuperont de la formation professionnelle des institutrices et instituteurs, notamment d'une nouvelle année d'étude pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Les débats seront intéressants. Une chose capitale importe : celle de ne pas éloigner de nos établissements les jeunes gens des classes modestes. Que si l'Etat peut faire de nouveaux sacrifices, — s'il le peut, il le fera avec fierté, — les élèves nous viendront de tous les rangs de la société. Dans le cas contraire, je ne sais si nous ne nous engagerons pas dans une mauvaise voie. Il y aurait grand danger à empêcher l'accès des écoles normales à une partie intéressante de notre peuple. Celui-ci aime les instituteurs qui le comprennent, savent s'accommoder de sa vie, sont riches de dévouement, modestes de vanité. Jusqu'aujourd'hui leur influence a été bienfaisante au sein de nos populations agricoles et horlogères, car ils furent toujours grands de labeur et d'esprit de sacrifice. Mais se contenteront-ils du même salaire, quand ils devront étudier un an de plus et le canton, car le peuple aura le dernier mot, pourra-t-il consentir à de nouvelles dépenses ? M. le directeur des Finances a tant de peines à joindre les deux bouts à la fin de l'année. Certes, il y a des réformes à faire dans la formation du corps enseignant, mais lorsqu'on se mettra à l'œuvre, que de difficultés se dresseront sur la route. On parle d'orientation professionnelle, on veut rendre les examens d'admission plus difficiles en ce sens qu'on n'admettra plus que des élèves envoyés par les écoles secondaires et les progymnases, on désire l'enseignement du latin, avec mille fois plus de raisons que l'espéranto, une meilleure préparation des maîtresses et des maîtres des écoles normales, de cours de philosophie à côté d'expériences de psycho-

logie et que sais-je encore ? Mais alors ne demande-t-on pas à cor et à cri un allègement dans les programmes ? Oui, mais quand il s'agira d'élaguer ici, encore ici, d'ajouter là, c'est alors que le peuple aura voix au chapitre et qu'il ne sera pas à côté de ceux qui demandent des transformations, souvent sans rime ni raison. Dans son grand bon sens, sans le savoir peut-être, il fera siennes les idées de Montaigne : « Si son âme n'en va un meilleur bransle, et s'il n'a pas le jugement plus sain, j'aymerois autant qu'il est passé le temps à jouer à la paulme. »

Dans tout enseignement, pour qu'il progresse, il faut de la part de l'instituteur l'amour de sa profession, ensuite un grand esprit de sacrifice, puis de l'enthousiasme et enfin de la méthode. A cette heure, il y a trop de théoriciens dans le monde pédagogique et pas assez de praticiens. Toutefois, qui verrait de mauvais œil le désir ardent qu'a le corps enseignant de grandir dans l'estime de nos populations par une préparation qui lui donnât plus d'influence ? J'en sais pourtant, et ils sont très nombreux, de bien modestes parmi les instituteurs qui sont aimés et respectés dans nos villages et nos villes.

La valeur d'un instituteur ne se mesure pas au plus ou moins grand nombre de connaissances qu'il a acquises, mais à la noblesse de son cœur grâce à laquelle il peut ouvrir celui de ses élèves et les élever peu à peu à la hauteur de son idéal. Dans la société en général, il y a trop de soi-disant savants, pas assez d'hommes de cœur ; il y a trop de malhonnêtes gens (chez les instituteurs jamais), qui utilisent leur savoir pour cultiver chez les autres le mécontentement, la soif des plaisirs, le scepticisme et pas assez de bons ouvriers pour besogner avec délicatesse dans la pensée et n'y laisser nulle place au mirage du mal.

Echelle des traitements du personnel de l'Etat de Berne.

Le personnel de l'Etat de Berne a envoyé une requête au Conseil exécutif pour que celui-ci la soumît au Grand Conseil. Les fonctionnaires bernois sont beaucoup moins payés que ceux de la Confédération, alors même qu'ils ont des responsabilités aussi grandes que leurs collègues. A Berne, cette différence est excessive, et pourtant les dépenses sont les mêmes pour les uns comme pour les autres. Ils ont tous la journée de huit heures, ils jouissent des mêmes vacances et les propriétaires n'ont pas des logements à bon marché pour ceux qui sont moins payés. D'ailleurs, noblesse oblige. La vieille république de Berne a sa fierté et elle le fera bien voir. L'augmentation des traitements grèverait le budget cantonal d'au moins deux millions et demi.

On nous dit que le directeur des Finances pencherait pour une somme d'au moins deux millions. Se laissera-t-il fléchir ? Si oui, tout ira bien car de sa décision dépendra celle du Grand Conseil.

Une seule chose est à craindre : que les Etats-Unis ne reviennent pas à de meilleurs sentiments au sujet des droits prohibitifs dont ils voudraient frapper l'horlogerie. Ce serait alors un désastre pour nos contrées et le chômage aurait des effets désastreux pour les finances cantonales. Toute augmentation deviendrait impossible. Mais éloignons les papillons noirs. Les professeurs de l'Université auraient un traitement de 10 000 à 14 000 francs, plus les finances des cours. Le directeur de la section supérieure de l'Ecole normale 10 000 à 13 400 francs ; les directeurs des technicums de Berthoud, de Bienne, des Ecoles normales, de l'Ecole cantonale de Porrentruy, des inspecteurs des Ecoles secondaires de 9000 à 12 200 francs ; les maîtres ordinaires des Ecoles normales de jeunes gens et ceux du Gymnase de Porrentruy de 8500 à 11 500 francs ; les maîtres du progymnase de Porrentruy et les inspecteurs des Ecoles primaires, de 7500 à 10 300 francs et les maîtresses des Ecoles normales de jeunes filles de 7000 à 9700 francs. Personne n'a été oublié, et avec raison. Ainsi, dans le corps de police, un gendarme obtiendrait 3600 à 5300 francs, 300 francs de plus qu'un instituteur ; un appointé, 3800 à 5500 francs ; un caporal, 4000 à 5800 francs ; un sergent, 4500 à 6400 francs ; un sergent-major et fourrier, 5000 à 7000 francs, exactement comme un maître secondaire ; un premier lieutenant 7000 à 9700 francs. Avec la rétribution en espèces, les sous-officiers et les gendarmes ont droit à un logement de service avec indemnité de mobilier. Que voilà bien des citoyens qui n'iront pas grossir les rangs des moscovites, Dieu merci ! L'Etat sait qu'ils sont de bons serviteurs et qu'ils ont des devoirs pénibles à accomplir. Toutefois, l'instituteur n'a-t-il pas un poste d'honneur ? Il vit aussi de pain. Il est certain que le budget de l'Instruction publique grève lourdement nos finances cantonales, mais nos jeunes gens, bien armés pour la vie, n'oublient pas les sacrifices qui sont faits pour eux. Le canton a dépensé l'année dernière une somme de 2 771 644 francs pour l'Université ; 3 657 000 francs pour les Ecoles secondaires : 2 208 000 francs pour les Ecoles normales et environ 82 000 francs pour les établissements de sourds-muets. Pendant le semestre d'hiver 1928-1929 le nombre des étudiants de l'Université de Berne fut de 1428. Le 30 avril 1919, il y avait 111 220 écoliers et, le 30 avril 1929, seulement 95 030. Le nombre des membres du corps enseignant a passé de 2755 à 2788 et celui des classes de 2755 à 2788. Les Ecoles secondaires y compris les progymnases sont au nombre de 100 fréquentées par 13 516 élèves.

Disons encore que notre Université vient de laisser partir M. le Dr Fernand Gonseth, professeur de mathématiques, un enfant de Sonvilier. Pédagogue éclairé, doué d'une belle et forte intelligence, possédant un cœur d'or, une patience et une douceur remarquables, rien de moins qu'un savant dont les avis étaient très écoutés, M. le Dr Gonseth laissera un souvenir lumineux chez ceux qui ont eu le privilège de suivre ses cours. Ce qui tempère notre chagrin de le voir nous quitter, c'est que bon nombre de ses élèves le retrouveront au Polytechnicum où il vient d'être appelé.

L'Université a fait appel à de nouvelles forces. M. le Dr Richard König, conseiller national, membre de plusieurs commissions, auteur de nombreuses publications, collaborateur de M. le Dr Laur, enseignera l'économie nationale, discipline à laquelle il donnera un nouveau relief, car le nom qu'il s'est fait dans cette direction lui assurera des succès certains. Tous les journaux ont accueilli avec joie sa nomination. M. le Dr Willy Scherrer, de St-Gall, à peine âgé de trente-cinq ans, privat-docent à l'Ecole polytechnique, a été choisi parmi un grand nombre de postulants, pour enseigner la géométrie supérieure. Sa nomination est vue de bon œil dans le monde pédagogique.

MARCEL MARCHAND.

Fribourg.

Après deux années de somnolence, — disons mieux, — de recueillement normal et règlementaire, la Société fribourgeoise d'Education a retrouvé son entrain et sa bienfaisante activité vieille déjà de soixante ans. C'est ainsi qu'elle s'est réunie à Fribourg, en juin du printemps dernier, et a consacré, sous la présidence de M. le Dr Savoy, inspecteur scolaire, la plus grande partie de sa séance d'affaire à la discussion des conclusions d'une étude de M. Brunisholz, instituteur, sur « l'orientation professionnelle et le corps enseignant. » Dans son excellent travail, le rapporteur avait successivement envisagé les multiples aspects de l'orientation professionnelle, le devoir de l'école et surtout du maître dans ce domaine, le rôle de l'office spécial et ses relations avec l'école, enfin, le programme de la nouvelle tâche professionnelle. Ainsi circonscrit, le débat se plaça d'emblée sur un terrain pratique ; il fut, au surplus, inauguré par le chef de notre Département de l'Instruction publique qui avait tenu à souligner l'importance du sujet et des conclusions précises qu'il convenait de prendre pour les soumettre à l'examen de l'autorité supérieure. A la suite de M. le conseiller d'Etat Perrier, M. le Dr Aeby, professeur à l'Université, reconnut, en sa qualité de

syndic de Fribourg, une certaine valeur professionnelle à la moderne institution, moins dans la sélection des futurs artisans qu'elle permettrait de faire, que dans les indications propres à diriger la jeunesse vers des métiers moins encombrés et des professions méconnues peut-être, quoique avantagés par une garantie constante d'activité et de travail.

L'orientation professionnelle s'est exercée aux débuts même de cette instruction spéciale destinée aux arts et métiers dont la diffusion a été si rapide, en Suisse, depuis tantôt un demi-siècle. Dès le jour où l'on eût compris qu'une carrière sérieuse ne s'embrasse pas au hasard, dès que fût reconnue la nécessité d'un contrôle de la préparation à l'artisanat, les pouvoirs publics ne tardèrent pas à édicter des lois protectrices des apprentis, et la préoccupation de conseiller à la jeunesse des métiers dans le choix de leurs tâches futures se fit jour bientôt. Renouant une tradition séculaire chère aux corporations, ce problème a provoqué, un peu partout, l'organisation de bureaux spéciaux dont le succès semble s'affermir puisque, naguère, à Lucerne, l'Union catholique des Offices d'orientation professionnelle a discuté une thèse du Père Hüsser sur la question des examens d'aptitudes psychotechniques. On voit par là que l'intérêt éveillé sur les mesures capables d'assurer un choix plus raisonné et mûri des carrières manuelles, dépasse aujourd'hui le primitif souci de contrôler les contrats et de sanctionner, par des examens professionnels, les tâches de l'apprentissage.

Notre assemblée pédagogique entendit, tour à tour, des hommes bien avertis sur ce sujet, notamment M. Genoud, qui exposa ce qui reste à faire chez nous dans cette voie, en évoquant ses souvenirs lointains de pionnier de l'enseignement professionnel en notre canton et même en Suisse romande. Elle applaudit également aux paroles de M. le professeur Dr Dévaud à qui rien n'échappe des innovations qui se produisent dans tant de domaines où l'école a le devoir d'intervenir. Avec attention, chacun suivit sa relation vivante des phases de l'orientation professionnelle qu'il avait eu l'occasion de voir se dérouler sous ses yeux à Berlin. En cette populeuse cité, en effet, plus de cent mille jeunes gens défilent annuellement dans les bureaux de l'institution qui centralise les services de l'apprentissage ; de ce chiffre imposant des futurs apprentis berlinois, un millier seulement, pour n'avoir pas d'intention arrêtée, sont acheminés à l'office des enquêtes professionnelles où des experts qualifiés les interrogent sur leurs goûts, leurs aptitudes, leur état de santé, les occupations de leurs parents, leurs conditions matérielles et finissent par leur donner un conseil judicieux.

Transportons donc à sa suite, dans la zone d'un canton restreint et agricole comme le nôtre, la proportion du centième qui se dégage des données de M. le Dr Dévaud ; défalquons du total des émancipations scolaires, le nombre des élèves que retiennent l'agriculture, le commerce ou les études, et nous constaterons que près de sept cents jeunes Fribourgeois, de l'un ou l'autre sexe, seraient réservés annuellement à l'exercice des métiers. Que si, maintenant, nous appliquons à cet effectif le pourcentage de la grande ville, nous vérifierons que c'est au profit d'une dizaine d'adultes que s'exerceraient les investigations d'experts psychotechniques des carrières manuelles. M. Roggo, maître secondaire, en a décrit complaisamment le but, les moyens, voire certains résultats. Mais ces observations ne démontrent pas encore pratiquement qu'elles sont aptes à déterminer la valeur sociale de tout individu. Alors une réserve au moins partielle semble ici s'imposer.

Un chiffre plus élevé, hélas ! doit être retenu, chez nous, quand on veut faire le dénombrement des jeunes gens promis aux travaux de manœuvre et au chômage. L'école doit s'en préoccuper et c'est en leur faveur que se déployera l'effort méritant des maîtres et des autorités scolaires. M. Muller, inspecteur des apprentissages, qui a relaté quelle est, dans notre canton, la pratique actuellement suivie, aurait pu souligner que l'écart jadis sensible entre le nombre des contrats reconnus et celui des élèves émancipés et destinés aux métiers diminue peu à peu puisque 525 contrats, en 1927, avaient été soumis au contrôle de l'office.

Indépendamment d'une fiche signalétique des aspirations et des aptitudes des élèves à l'endroit de la profession, il a été conseillé de dresser une statistique annuelle des émancipations de l'école primaire, statistique qui n'envisagerait que les seuls élèves voués à l'artisanat des villes et des campagnes. Quel maître pourrait dire qu'il n'est pas renseigné sur les projets de ses élèves et ne connaîtrait pas les causes de certaines défaillances ? La statistique dressée avec de tels éléments permettra aux organes de surveillance de l'apprentissage les démarches visant à restreindre encore le nombre des adultes qui ne parviennent pas à se déterminer à cette heure critique de leur vie.

A une exception près, toutes les voix ont reconnu l'importance du rôle de l'école intervenant comme auxiliaire des familles à qui appartient, avant tout, le devoir de l'entretien, c'est-à-dire, en particulier, l'établissement convenable des enfants. Elles ont proclamé l'action féconde des maîtres sur des élèves qu'un fâcheux nonchaloir ou la faiblesse de leurs parents exposent au

triste sort des sans-métiers. Les considérations ainsi émises seront revues par le comité de l'association pour être présentées sous forme de vœux à l'autorité compétente.

N'est-ce pas dans cet ordre d'idées que, devançant le débat intervenu, l'honorable directeur de nos écoles s'est adressé, par circulaire du 23 avril, aux inspecteurs et commissions scolaires, ainsi qu'au personnel enseignant pour signaler une impérieuse tâche éducative de l'école dans le redressement d'un côté du caractère fribourgeois par la lutte à entreprendre contre le laisser-aller. Que d'exemples de ce travers de chez nous pouvaient être évoqués par le haut magistrat qui, au cours de sa carrière administrative antérieure, a suivi de près nos affaires tant publiques que privées ? Que de fois ne l'a-t-il pas dépisté dans ses néfastes conséquences sur la marche d'institutions hautement utiles, mais qui ont périclité par l'incurie, l'indifférence et le désordre conjurés contre elles ? Aussi bien, n'a-t-il eu aucune crainte de faire remonter au laisser-aller la responsabilité de telles déconfitures financières, de l'insuccès de maintes entreprises commerciales et d'exploitations agricoles surtout, qui — comme le disait son prédécesseur au dicastère de l'Instruction publique — ont vu leur chef dilapider la fortune des ancêtres sur le sol même où un nouveau propriétaire ou fermier étranger recueillera des profits rémunérateurs ?

Il serait sans doute intéressant de rechercher la cause du laisser-aller; mais il apparaîtra plus important de connaître les moyens d'extirper, dans ses racines, cette faiblesse qui a trop souvent provoqué notre infériorité économique. Et M. le conseiller d'Etat Perrier de convier, par circulaire, tous ceux qui ont à cœur l'avenir du pays à collaborer à cette œuvre de relèvement. Donnons-lui la parole pour l'indication de la tâche qui incombe à l'école et que les institutions scolaires d'autres cantons ne méditeront pas sans quelque profit.

« Je ne pense pas qu'il soit bien utile de faire sur cette question de longues leçons théoriques. Vous parlerez, sans doute, à vos enfants de la situation sur laquelle je viens d'attirer votre attention, d'une manière appropriée aux différents âges et en illustrant vos paroles d'exemples qui, certes, ne vous manqueront pas. Mais vous aurez surtout la préoccupation constante — préoccupation de tous les jours et de toutes les heures — de donner à notre jeunesse des habitudes d'ordre, d'exactitude, de propreté, de constance dans l'effort, de travail bien fait. Vous serez vous-mêmes un exemple vivant de ces qualités en commençant votre classe à l'heure, en préparant minutieusement vos leçons, en corrigeant régulièrement les devoirs de vos élèves,

en soignant votre tenue personnelle et votre langage. Vous veillerez à l'ordre parfait dans la maison d'école. Vous exigerez de vos enfants qu'ils arrivent en classe propres et vêtus sans négligence : le plus pauvre vêtement peut être convenable. Vous vous servirez de toutes vos leçons pour lutter contre le laisser-aller. Travaillez et faites travailler en intensité plus qu'en durée. Exigez des réponses correctes, des phrases qui tiennent debout. Notre négligence dans le langage n'est malheureusement qu'une conséquence de notre tempérament mou, de notre paresse à penser et à nous exprimer exactement ; cette paresse est un obstacle au succès même de notre activité pratique, car, pour agir avec fruit, il faut commencer par savoir clairement ce que l'on veut. Vous apporterez un soin particulier à la propreté et à la bonne apparence des devoirs écrits. Vous vous efforcerez d'ailleurs de favoriser l'initiative personnelle de vos enfants : l'éducation doit discipliner ; elle ne doit pas comprimer. Mais ce ne sont là que des exemples ; vous saurez sans doute trouver mille autres occasions d'aiguiller votre action éducatrice dans la direction que je vous indique.

» La gymnastique elle-même pourra servir à cette éducation. Il y a entre la tenue du corps et la force d'âme une relation intime. Les exercices corporels bien compris et bien contrôlés redresseront le laisser-aller physique, conséquence du laisser-aller moral, et donneront confiance en elle-même à une race trop timide.

» Je veux enfin m'adresser spécialement aux institutrices et plus encore aux maîtresses ménagères. C'est dans les écoles de filles — où l'on a encore trop souvent la tendance à exagérer l'importance du savoir livresque et de la mémoire — que cette éducation devra être particulièrement poussée. Le rôle de la femme dans le problème qui nous préoccupe est considérable. L'influence du milieu est capitale : là où la femme aura un intérieur propre, bien ordonné, des enfants soignés, un ménage bien tenu, le père de famille et les grands fils seront bien près d'avoir les qualités d'ordre et de bonne tenue que nous voulons voir se généraliser.

» Je considère cette tâche éducatrice comme un de mes plus grands devoirs à la Direction de l'Instruction publique. Je pense d'ailleurs à mon vénéré prédécesseur qui fut un exemple d'énergie et de travail. Plus que jamais l'instruction est nécessaire dans l'âpre concurrence du monde moderne; mais je place plus haut encore l'éducation. Lorsque je visiterai une école, — et je compte en visiter à l'improviste en dehors des examens, — je regarderai ce que vous avez fait de vos enfants, plus encore que ce que vous leur aurez appris. »

De telles directions méritent d'être constamment présentes à la pensée des éducateurs. En les appliquant avec persévérance ceux à qui est confié l'avenir de la jeunesse voudront procurer au chef de notre enseignement public, qui a une si claire vision de son rôle, et le sentiment aigu du devoir scolaire, la satisfaction de voir se réaliser bientôt ses légitimes espoirs dictés par un profond amour du pays.

Toutes nos institutions publiques ou privées doivent s'associer à la lutte entreprise, et plus elles sont élevées dans la hiérarchie, plus ce devoir devient grave et impérieux.

S'il est un établissement qui peut utilement collaborer, quoique sur un plan limité, à la tâche de M. Perrier, c'est bien le Technicum d'où sortent, chaque année, nos techniciens du degré moyen et nos futurs contre maîtres de l'industrie et du chantier. Mais il importe que cette école soit mieux comprise et appréciée et que le nombre des Fribourgeois qui la fréquentent et qui forment actuellement le 43 % de l'effectif, se relève de plus en plus. Certes, jusqu'ici, le Technicum n'a guère offert à ses élèves, dans ses salles de classe et ses ateliers, le confort désirable. Voilà bien, à la vérité, une constatation que l'on est en droit de faire à propos de maintes institutions de notre canton. Fribourg n'a point obéré ses finances par son édilité scolaire ; modeste autant que prévoyant, il s'efforça de compléter son ensemble d'écoles cantonales sans aggraver les charges du contribuable. Il semble même qu'il fut toujours de règle ici de transformer de vieux immeubles pour les affecter aux écoles. Ainsi fut logé le Technicum dans une dépendance de l'ancienne fabrique des wagons devenue plus tard le siège d'une caserne. Les salles de classe y sont vastes, bien éclairées, et un badigeon va leur donner bientôt un renouveau de jeunesse. Autrement en est-il des ateliers qui ne correspondent à aucune des exigences actuelles et au nombre grandissant des apprentis. Exigus, insalubres, voire dangereux, ils entravent le développement normal de l'école et le rendement commercial de l'entreprise. D'une restauration, il ne fut jamais sérieusement question ; d'autre part, il était exclu de solliciter de la caisse cantonale, qui vient à peine de retrouver son équilibre, l'effort d'un versement en faveur d'une construction nouvelle. Comment pourvoir les ateliers de mécanique et de menuiserie d'une installation simple, mais confortable, et réunissant les conditions requises partout : espace, lumière, hygiène et sécurité, sans faire appel aux finances publiques ?

Le problème ainsi posé paraissait insoluble; il a cependant trouvé une réponse favorable. Les professeurs de l'école du bâtiment ont élaboré les plans de l'annexe projetée dont le devis

— équipement moderne des ateliers y compris — comporte une dépense de 350 000 francs. Fondé sur un message du Conseil d'Etat du 24 avril 1928, notre Grand Conseil accorda l'autorisation de bâtir, en même temps que de contracter l'emprunt qui devra servir à financer l'ouvrage. Il a été, en outre, prévu que le capital investi dans cette construction, sera amorti en trente-sept ans, au moyen d'une annuité constante à prélever sur le budget de l'école que des ressources indirectes et, notamment, une forte compression de dépenses, mettraient à même de supporter la charge annuelle supplémentaire.

Le bâtiment, dont les fondements viennent de sortir de terre, ouvrira — espérons-le — ses portes, dans une année, à un nombreux effectif d'élèves techniciens et d'apprentis actifs et joyeux.

Une autre construction scolaire est sur le point d'être achevée, dans la vaste cour du Collège cantonal de Saint-Michel, où elle se dresse en face de l'imposant panorama qui, de la colline de Belzé, se déroule entre les Alpes et le Jura. Cet édifice est destiné à recevoir l'internat principal du Collège, trop à l'étroit, depuis de nombreuses années, dans la partie centrale de l'ancien cloître des Jésuites ; cependant sa construction n'a pas exigé une combinaison dans le genre de celle qui prépare aujourd'hui au Technicum la possession d'ateliers confortables et pratiques. Dès que l'internat fut placé sous la direction de M. le Préfet Pasquier, — il y aura bientôt trente ans, — une réserve a été constituée par des prélèvements annuels sur les bonis de l'établissement. Cette réserve de fr. 300 000 a servi de premier fonds destiné à la construction qui s'achève. Par décret du Grand Conseil, le gouvernement a également obtenu l'autorisation de bâtir et d'emprunter le solde de fr. 200 000 encore nécessaire, et la caisse de l'internat, gardera la tâche de rembourser cette dette en vingt-quatre ans, sans emprise sur les fonds de l'Etat.

A Fribourg, — comme ailleurs sans doute, — les questions d'administration sont rarement simples. L'internat sera à peine servi qu'il faudra songer à donner satisfaction au Collège, dans l'ensemble, et pourvoir son gymnase et son école commerciale de salles de classe et de locaux annexes qui sont demeurés en l'état où ils se trouvaient, il y a trente ans, alors que l'établissement comptait 316 élèves, soit la moitié de l'effectif actuel. Le bâtiment qui abrite aujourd'hui plus de six cents étudiants n'a, du reste, subi aucune modification essentielle, surtout depuis la construction de son aile occidentale survenue en 1660. Ces quelques rares changements qui auraient pu être plus profonds lui ont laissé son ancienne physionomie ; l'emplacement en avait été choisi avec tant de discernement que l'idée

de l'installer ailleurs ne se présenta jamais : il eût été impossible, en effet, de trouver un meilleur site. Au cours de ces dernières années, des réparations furent ordonnées, notamment à l'église, aux principales façades, aux couloirs et dans un certain nombre de classes. La cour dite du gymnase vient d'être fort bien aménagée et pourvue de services spéciaux.

Des restaurations plus complètes, des agrandissements surtout sont attendus avec une impatience qui se conçoit de la part de ceux qui ont la responsabilité immédiate de la marche de notre grande institution. Le Collège devrait posséder, en propre, tout d'abord une halle de gymnastique, une grande salle de réunion, ainsi que plusieurs pièces pour l'enseignement de la musique et du dessin.

En 1886 déjà, la question d'un agrandissement s'était posée et l'intendance des bâtiments de l'Etat en avait arrêté les plans. L'exécution en fut renvoyée à des temps meilleurs ; mais on ne saurait indéfiniment différer une solution qui s'impose et qu'il n'est possible d'entrevoir qu'avec une collaboration immédiate du budget de l'Etat.

Parallèlement est envisagé le problème plus coûteux de doter l'Université d'un édifice digne des trois facultés qui encombrent les divers étages du bâtiment du Lycée. Pour qui construire ? tel est le dilemme qu'il s'agit de trancher : Collège ou Université ? Le Directeur de l'Instruction publique a pleinement souci de cette difficulté. Comme son devancier, il est fécond en combinaisons et ne compte point sa peine ; mais il doit parfois éprouver combien il est malaisé de concilier deux termes qui s'excluent : la satisfaction à donner au progrès et l'économie dans la gestion des affaires. Quelques donations récentes qui semblent annoncer un réveil de la libéralité du peuple catholique suisse à l'endroit de l'Université ; la collaboration toujours plus active et généreuse de la société académique (Hochschulverein) que préside, avec autant d'ardeur que d'intelligence, M. le juge fédéral Piller ; les revenus de quelques fondations et diverses ressources annuelles escomptées pour un avenir plus ou moins rapproché, permettraient de renter une moitié de l'important capital indispensable à la construction universitaire. D'où nous viendra le Mécène qui, apportant à l'entreprise les sommes complémentaires demandées pour amortir, dans un temps donné. les frais de la bâtisse, comblera les vœux ardents des maîtres et des élèves de l'Université, comme les aspirations des citoyens dévoués aux vrais progrès et au développement continu de notre capitale ?

En attendant, d'autres institutions font entendre leurs voix

pour revendiquer aussi une part de la sollicitude des pouvoirs publics. Dût ma chronique présente s'en trouver allongée et prendre la vague allure d'un rapport d'intendance, je tiens encore à me faire l'écho des désirs tout aussi légitimes et respectables des amis des beaux-arts, de notre histoire nationale et de notre Musée qui fut toujours bien chichement doté et souffre, aujourd'hui, des conséquences d'une dispersion de ses richesses. Nous possédons, cependant, des collections intéressantes, précieuses même, celles des vitraux notamment et la belle série des monnaies fribourgeoises augmentée avec amour par feu M. le prof. Ducrest. Pour qu'elles soient mises en valeur, sous leur vrai jour, dans un milieu propice et évocateur, le Musée n'attend qu'un emplacement favorable, quelques salles spacieuses où, selon les règles du bon goût, de l'archéologie et des données historiques, les vestiges de notre passé, les produits de l'art fribourgeois, les groupes spéciaux : musée de la duchesse Colonna, de l'art ancien, galerie des peintres modernes, musée de l'art rural, salle des corporations, des armes, des sculptures sur bois, etc., s'étaleront sans se nuire, dans un cadre approprié, sous les yeux charmés des visiteurs. Déjà, une demeure patricienne a été mise à la disposition du Musée, qui a besoin encore d'un édifice secondaire plus vaste pour abriter le monde des objets formant le stock recueilli par un siècle de patientes et coûteuses recherches. Une démocratie qui s'honore de remonter haut dans les âges, appellera de tous ses vœux la création d'un musée qui, tout en donnant un vivant et permanent enseignement patriotique aux jeunes générations, assurera une protection efficace à ces « vieux souvenirs du temps passé. »

Quand verrons-nous cette reconstitution de notre Musée ? C'est le secret d'un prochain avenir, car rien ne nous donne le droit de douter du patriotisme des mandataires de notre peuple qui n'ont point lésiné pour offrir une installation grande et belle à l'enseignement des sciences agricoles. Il est impossible qu'ils tergiversent lorsqu'ils seront placés en face d'une réalisation dont s'honorera le canton. Chaque chose en son temps, sans doute ! mais que cette répartition des faveurs de l'Etat intervienne dans un rythme moins langoureux !

Le moment est aussi venu pour nous de sortir de ces projets édilitaires et de signaler d'autres progrès réalisés sur le terrain scolaire immédiat, par exemple : la création de l'institut pratique de français moderne, en marge de la Faculté des Lettres ; le renforcement des études réparties sur deux ans, à l'école ménagère normale ; l'adjonction d'un cinquième cours à chacune des sections allemande et française de l'école normale des institu-

teurs ; la revision du règlement des examens du baccalauréat ; la modification de certaines prescriptions de la loi sur la caisse de retraite des membres du corps enseignant dans les écoles primaires et secondaires publiques, en vue de sauvegarder à tout jamais le capital de garantie de cette institution, etc. Ajournons ces questions à l'année prochaine ; aussi bien, il est temps de nous souvenir que M. Jules Savary avait assigné à ses correspondants occasionnels, dans les cantons romands, un nombre déterminé de pages qu'il ne fallait pas dépasser. Soyons fidèle à cette recommandation, comme au souvenir du regretté et si compétent directeur de notre *Annuaire*. G.

Valais.

Enseignement primaire.

L'année 1928-29 a vu se dérouler les manifestations habituelles de notre vie scolaire. La première en date a été la *Conférence des Inspecteurs et de la Commission cantonale de l'enseignement primaire*, tenue à l'Hôtel du Gouvernement, à Sion, le 30 octobre 1928, avec un ordre du jour aussi substantiel que varié.

De tous les sujets traités, le plus intéressant fut celui de l'enseignement par l'image lumineuse, avec causerie de M. Rudhardt, de Genève, qui fit une démonstration des nouveaux appareils de projection, mis au point par les services techniques des principaux départements de l'instruction publique de la Suisse. On décida de faire confectionner des séries de films valaisans, que des maîtres spéciaux iront projeter dans les écoles, pour le plus grand plaisir des élèves, qui apprendront ainsi à connaître l'histoire, l'agriculture, le commerce, l'industrie de notre pays, ainsi que ses villes et ses villages, ses montagnes, ses châteaux, ses églises et ses chapelles, ses costumes et ses traditions. N'est-ce pas là de l'éducation nationale au meilleur sens du mot ?

D'autres communications portèrent sur les allocations familiales de cinq francs par enfant et par mois, sur l'utilisation des subventions fédérales et l'hygiène scolaire, à propos de laquelle on réclama une visite médicale approfondie de chaque enfant, à son entrée à l'école primaire.

On formula aussi des propositions en vue d'une *circulaire au corps enseignant et aux Commissions scolaires*, à qui il n'est pas inutile parfois de rappeler leurs devoirs. Cette lettre, publiée en décembre 1928, est pleine d'avis judicieux concernant le personnel et les rapports scolaires, l'enseignement proprement

dit, la discipline, les constructions, les réparations, le matériel, l'éducation et l'hygiène.

Il est spécifié que les branches secondaires (dessin, chant, gymnastique) ont leur pleine raison d'être, et qu'elles ne doivent pas être sacrifiées aux branches principales. Les autorités de surveillance ont l'obligation de s'assurer qu'on leur consacre le temps nécessaire. Puis, en raison de nos conditions d'enseignement et de notre scolarité réduite, il faut adapter les programmes à ce qui peut le mieux convenir à nos populations : en histoire, par exemple, on insistera sur les particularités nationales, sur nos coutumes et nos traditions. Dans les cours complémentaires, les maîtres ne doivent pas se borner à une répétition du programme primaire, mais ils doivent étendre ce programme selon les nécessités de la vie pratique et des conditions locales.

Un principe dominera l'enseignement du travail manuel : d'abord le nécessaire, ensuite l'utile et l'agréable en dernier lieu seulement. Les ouvrages ne seront pas donnés pour aider les mères de famille surchargées de travail, mais en vue de la meilleure formation possible des futures ménagères. L'institutrice, et non la mère, est juge de l'utilité de tel ou tel travail.

La circulaire règle aussi la question du cinéma. Toutes les représentations de ce genre sont absolument interdites aux élèves des cours primaires, à moins d'une autorisation spéciale et formelle de la Commission scolaire. Durant les heures de classe, ces représentations ne sont admises que si elles se rapportent au programme ; elles sont alors obligatoires et gratuites pour tous les élèves. Car il est intolérable qu'une classe entière soit consacrée à une séance, et qu'une partie des élèves dont les parents se refusent à payer l'entrée, restent inoccupés dans la rue.

De même, la pratique des sports sera maintenue dans des limites raisonnables ; elle ne doit pas être un but mais un moyen d'améliorer la santé physique et morale. Pour en combattre les abus, les autorités scolaires sont invitées : 1° à interdire dans les écoles, l'organisation de concours et la participation à ces derniers ; 2° à établir, pour les jours de classe et de congé, l'heure où les enfants doivent être à la maison, et celle où ils ont l'autorisation de sortir. D'une manière générale, il est expressément défendu aux élèves de faire partie de sociétés de chant, de musique, de gymnastique, etc., et d'en suivre les répétitions.

Le Département constate enfin que l'ordre et la propreté laissent encore à désirer dans certaines classes, et que parfois l'instruction l'emporte trop sur l'éducation. Une amélioration s'impose, le personnel enseignant est tenu d'apprendre aux élèves, non seulement la politesse, mais encore l'ordre et la propreté.

Et il faut surtout prêcher d'exemple, ce dont les inspecteurs auront à tenir compte dans l'attribution des notes annuelles. L'école doit aussi lutter contre la tuberculose, et vulgariser les règles d'hygiène ; à cet effet, les instituteurs ont reçu des brochures appropriées, telles que *Lutte contre l'alcoolisme*, et *Sur le chemin de la santé*.

Le succès d'une circulaire dépend moins de l'intention, même excellente, qui l'inspire que de l'accueil que lui réservent ses destinataires, et de l'écho qu'elle éveille dans leur conscience professionnelle. Ils doivent la considérer comme un appel du chef, sur des points essentiels de la tâche commune, et regarder comme un devoir de s'y conformer fidèlement. Sinon, toute initiative est vaine, et tout progrès, impossible.

L'assemblée des inspecteurs et de la commission de l'enseignement primaire s'est aussi occupée du sujet à traiter dans les *Conférences régionales des instituteurs*, qui se succédèrent de janvier à mars 1929. Ce thème fut mis à l'étude : « Quelles sont les causes de faiblesse constatée dans la composition française et quels sont les moyens à employer pour parer à cet état de choses ? » L'article 135 du règlement pour les écoles primaires, fait à chaque instituteur l'obligation de traiter par écrit le sujet fixé.

D'aucuns souhaiteraient la suppression de cette mesure, préférant au rôle actif que leur impose le règlement, le moindre effort d'entendre, une heure durant, l'exposé oral d'un conférencier. Ce serait dommage, car rien n'est plus fructueux que de fouiller soi-même un champ limité du savoir humain. Il faut pour cela faire appel à sa mémoire, à son expérience, au fruit de ses lectures. C'est donc une reprise de contact avec les choses de l'esprit, l'occasion d'un agréable commerce avec nos amis les livres, et un excellent exercice dans l'art d'écrire. Nos régents ont d'ailleurs prouvé la vérité de notre assertion, en présentant des travaux qui leur ont valu les éloges de leurs inspecteurs.

Mais quelles sont donc les causes de la faiblesse constatée dans la composition française ? La Palisse dirait que puisque la faiblesse est constatée, c'est qu'elle existe. Ainsi, la question n'admet aucun débat préjudiciel sur la réalité d'un mal dont il s'agit de rechercher les causes. D'ailleurs la faiblesse n'est que relative, ressortant d'une comparaison avec les autres branches du programme, le calcul principalement. Mais elle est inquiétante chez certains élèves, comme en témoignent, aux examens d'émancipation, ces pauvres rédactions de six à huit lignes, répétant, sous des formes toujours incorrectes, des pensées sans consistance ni clarté ! Ce serait d'autre part une erreur, et de plus

une injustice, de tenir l'école pour seule responsable d'une telle déficience. Dans ce domaine, comme dans l'œuvre totale de l'éducation, l'enfant est sujet à la triple influence de la famille, du monde et de l'école.

La composition est, dans la langue maternelle, l'exercice par excellence. Or cette langue est, par étymologie, la langue de la mère, celle que l'enfant apprend au sein de la famille, sur les genoux de son éducatrice naturelle. Le langage parlé précède le langage écrit, et ainsi, l'instituteur doit pouvoir tabler sur une connaissance pratique rudimentaire de la langue maternelle, chez l'enfant qui se présente pour la première fois à l'école. Mais qu'en est-il dans la réalité ? Dans nos communes rurales où le patois est l'idiome maternel de l'enfant, le français prend figure de langue étrangère. Qui donc songerait à proscrire le patois, ce parler savoureux et pittoresque, expression vivante de l'âme populaire ? Personne, certes. Toujours est-il que son influence continuera à s'exercer au détriment du français.

Dans les régions où le patois est inconnu, les conditions deviennent plus favorables à l'enseignement de la langue et de la composition françaises, mais il y faut encore compter avec l'influence de l'argot et celle de l'allemand, voisin funeste à la correction et à la pureté du langage.

D'autre part, la famille apparaît comme l'école initiale de l'enfant : les parents sont les vrais instructeurs du premier âge, en attendant de collaborer avec ce professionnel de l'enseignement qu'est le maître d'école. Mais combien rares sont les parents à même de tenir ce rôle ! Trop d'obstacles d'ailleurs s'y opposent : le souci du pain quotidien et le labeur écrasant. Et ainsi, il faut laisser en friche des champs que la curiosité enfantine aurait couverts de riches moissons. Que d'occasions perdues, même et surtout à la campagne, où l'enfant ne demanderait qu'à s'instruire au contact de la nature ! Souvent aussi les travaux à domicile pâtissent des conditions du milieu, d'un manque de surveillance ou de judicieuse intervention. Que faire ? L'action du maître ne saurait être impérative ni directe, la persuasion seule est de mise. Qu'il s'efforce d'obtenir des parents qu'ils parlent français à leurs enfants, qu'ils les surveillent dans leurs lectures, dans leurs travaux, dans l'emploi de leur temps et surtout qu'ils n'exigent pas leur aide au détriment de leurs études. Que, de son côté, l'autorité administrative intervienne pour fixer les heures de liberté et de sortie des écoliers. Et du moment que beaucoup atteignent l'âge de scolarité sans rien connaître du français, qu'une vigoureuse réaction se produise à l'école, et que le maître redouble d'activité à l'égard des plus jeunes élèves, les amenant

à réfléchir et à s'exprimer, au cours de nombreux entretiens familiers et d'intéressantes leçons de choses.

Ne perdons pas de vue non plus l'influence du monde et du milieu social. Qui dit composition dit réflexion, observation, lecture, recueillement, travail. Or il est regrettable que notre milieu social, si riche en impressions visuelles, auditives, émotives même, au lieu de féconder puissamment la pensée, ne produise qu'une dissipation universelle dont l'écolier est une des premières victimes. Crise de la composition, crise du travail ; là gît le mal. Et l'école fera bien de ne pas glisser elle-même dans le ridicule abus des séances récréatives. Le sport, de son côté, a une part de responsabilité. L'élève est constamment distrait par la perspective de parties de luge, de ski, de football, etc. Il ne peut plus s'abstraire dans sa tâche, et insensiblement les plaisirs sportifs et mondains se substituent au travail consciencieux au point de compromettre le rendement général des études. Il appartient au maître de réagir avec vigueur et sévérité, en exigeant que tout travail insuffisant soit refait, afin que l'élève se rende compte qu'en bâclant ses tâches, il fait un mauvais calcul.

Cependant il arrive qu'avec des conditions extrinsèques identiques, les résultats varient sensiblement d'une école à l'autre. Il y a donc des causes intrinsèques de faiblesse, qui tiennent à la technique même de l'enseignement, et à la valeur du maître. Que chacun fasse donc son examen de conscience, et recherche en lui-même les causes de certaines défaillances, et les moyens d'y remédier.

Plus que tout autre, l'enseignement de la composition française exige du maître un labeur incessant qui, tout le long de la scolarité, va de la préparation éloignée à la préparation directe et à l'indispensable correction. Dans les écoles de tous les degrés, on tend parfois à retarder l'enseignement de la composition française, soit parce que les grands élèves réclament trop de temps, soit parce que les petits exigent trop de peine. On perd de vue parfois que la langue maternelle est le point de convergence de tout l'enseignement, que toutes les branches peuvent concourir au vocabulaire, à l'orthographe, aux idées et à leur expression. Les exercices d'élocution sont-ils assez cultivés ? Sait-on tirer tout le parti désirable des leçons de choses, des entretiens sur des objets ou des scènes familières, des exercices de mémorisation, des lectures, des nombreuses récitations ? L'école est-elle vraiment active ? Exige-t-on des réponses correctes et complètes ? Recourt-on suffisamment à l'analyse grammaticale qui, en montrant la nature et la fonction des mots, apprend à les écrire correctement ?

L'art de l'instituteur éclate dans le choix des sujets qui s'énonceront sous une forme concrète, sans exclure toutefois les thèmes moraux, comme le récit d'un acte déterminé de dévouement, de probité, de courage. Il s'affirme de même dans le travail d'invention et de disposition. Puisqu'on est maître dans la mesure où l'on est bon interrogateur, c'est le moment de faire appel aux connaissances diverses de l'élève et de provoquer des réponses qui viendront se classer tout naturellement dans le plan de la composition. C'est l'occasion surtout de mettre en jeu la faculté d'observation de l'enfant, de lui apprendre à utiliser les cinq sens, ainsi que sa puissance d'aimer et de sentir. S'il s'agit, par exemple, de la description d'un arbre, le maître interrogera sur sa situation, sa forme, sa dimension, sa couleur, ses mouvements, les bruits qui en résultent, le parfum de ses fleurs, le goût, l'aspect et l'odeur de ses fruits. Puis on s'enquerra des sentiments que cet arbre éveille dans notre cœur.

Enfin la faiblesse de la composition vient, trop souvent, hélas ! des corrections insuffisantes, mal faites ou non faites. N'oublions pas que l'enfant a droit au contrôle, et à un contrôle sérieux. Que ce soit-là une besogne fastidieuse, personne ne le conteste, mais à ce prix seulement la composition française portera ses fruits.

Laissant à leurs collègues masculins la tâche d'approfondir le grave problème que nous venons d'ébaucher, les *institutrices du Valais romand* inscrivent la question du chant à l'ordre du jour de leur assemblée générale du 4 avril 1929. M. le professeur Bovet en donne un exposé — parlé et chanté — plein de verve et d'humour. Il recommande de remettre en honneur les vieilles chansons de nos grand'mères, si belles, si expressives en leur touchante naïveté, nous dit l' « Ecole primaire ». Il exhorte à chanter la famille, la religion et surtout à ne pas prétériter cette branche si importante de l'enseignement. Le chant est un stimulant au travail, il forme le cœur, il favorise l'optimisme, il est un moyen d'entretenir la vie de famille. A ce point de vue, le conférencier recommande surtout le chant aux jeunes filles à qui revient la tâche de charmer le foyer et d'y retenir ceux qui lui sont chers. La création d'une *Chorale d'institutrices*, décidée séance tenante, fut la conclusion logique et pratique de la captivante causerie de M. Bovet. Les exercices ou réunions de ce nouveau groupement ont commencé en septembre 1929, dans les trois arrondissements créés à cet effet : Sion, Martigny et St-Maurice.

Mais voici un autre sujet de joie pour les amis de l'art vocal : l'apparition du nouveau *Manuel de chant : Valaisans, chantons !* A lui seul, ce titre est une vibration poétique. Eh ! oui, chantons

puisque tout chante autour de nous, depuis l'oiseau préludant aux gloires de l'aurore jusqu'à l'insecte qui bourdonne dans l'herbe odorante, depuis le torrent qui mugit comme un orgue au fond de la gorge profonde jusqu'à la source au glouglou cristallin, depuis le chevrier des éboulis jusqu'aux moissonneurs et aux vendangeurs célébrant leurs richesses sur le coteau doré... N'allons donc point nous soustraire à l'universelle harmonie : Valaisans, chantons ! Et vous surtout, chantez, petits écoliers de la vallée par excellence, qui descend, ramifiant son sillon, du glacier toujours blanc au lac toujours bleu !

Le chant d'ailleurs offre de précieux avantages, rappelés fort à propos dans l'introduction du nouveau manuel. C'est d'abord au point de vue de la discipline et du travail scolaire, car on ne travaille bien que dans la joie ; puis au point de vue physique, puisqu'il assouplit l'organe vocal, affine le sens de l'ouïe et fortifie les poumons. Au point de vue intellectuel, il développe chez l'enfant le goût du beau et éveille en lui des idées saines et généreuses. Enfin, au point de vue moral, il tend à faire aimer la vie, à exprimer la douce intimité du foyer, les joies du travail, à exalter dans les cœurs les sentiments religieux et patriotiques. Mais, poursuit l'auteur, il ne suffira pas au personnel enseignant de faire chanter même souvent, il faudra obtenir une bonne exécution du chant et pour cela cultiver la voix. Les principaux défauts à corriger sont la dureté et la rudesse dans l'émission des sons. Ils résultent de la force avec laquelle l'enfant crie au lieu de chanter, du peu d'ouverture de la bouche, de la mauvaise tenue de la langue, de la position défectueuse du corps, de l'emploi de la voix de poitrine au lieu de celle de tête dans les sons aigus. Il faudra veiller spécialement à une articulation nette et franche, car un chant dont on ne saisit pas les paroles perd la moitié de son charme. On exigera aussi l'observation des nuances appliquées aux mélodies pour mieux indiquer les sentiments qu'elles doivent exprimer.

« On ne doit verser que des choses exquises dans le réservoir si petit et si précieux qu'est le cerveau de l'enfant. » Cette pensée a présidé au choix des 152 morceaux contenus dans le nouveau manuel, où l'on rencontre, à côté de productions récentes, les « joyaux impérissables » du folklore valaisan, ainsi que ces vieilles mélodies populaires, à l'ouïe desquelles le regard s'embrume et l'âme sent passer comme la caresse d'une mélancolie très douce...

En dotant l'école valaisanne d'un tel instrument de travail, M. le professeur G. Haenni et la Commission dont il fut l'âme et le président, se sont acquis un titre durable à la reconnaissance des élèves et des maîtres.

Les instituteurs doivent aussi de la gratitude à l'*Union du personnel enseignant* pour sa vigoureuse campagne en faveur de l'amélioration de la situation matérielle de ses membres. Les nouveaux articles parus dans l'*Ecole primaire* témoignent d'une résolution énergique à surmonter toutes les difficultés. La réforme de la loi scolaire a été discutée dans des assemblées de district, tenues à Monthey, à St-Maurice, à Martigny-Ville, au Châble, à Orsières et à Sion. On a envisagé les modifications suivantes : 1° les traitements seraient entièrement à la charge de l'Etat ; 2° la scolarité serait annuelle et l'époque des vacances laissée au choix des commissions scolaires ; 3° l'Etat nommerait le personnel enseignant, les candidats étant proposés par la commune sur préavis de la Commission scolaire. Le projet de revision, une fois arrêté par le Comité central, sera proposé à la Société valaisanne d'éducation, à la Société féminine, aux instituteurs du Haut, puis soumis au Département de l'Instruction publique qui ne manquera pas d'en saisir le Corps des inspecteurs et la Commission cantonale. Il est incontestable qu'au point de vue matériel et financier, nous avons encore d'énormes progrès à réaliser, puisque, d'après une statistique officielle, notre canton serait celui qui dépense le moins par élève primaire et qui verse à son personnel enseignant les traitements les plus modestes.

A part la modicité des ressources, d'autres facteurs viennent encore abréger notre scolarité déjà si réduite, notamment l'*école nomade*, qui existe dans maintes régions du Valais, et qui a fait l'objet d'une relation très intéressante de M. D. à la *Liberté* de Fribourg. « Chez nous, dit M. D., l'école nomade est vraiment l'école ambulante. Elle se déplace avec les familles, et même avec le pasteur de la paroisse souvent, pour aller habiter d'autres localités. C'est une vraie migration. Des jeunes gens chassent devant eux les troupeaux bovin, caprin ou porcin. Des mulets bâtés transportent les objets les plus hétéroclites, les ustensiles de ménage ou de fromagerie : chaudières ventrues, baquets et barattes. Ici des mioches sont à demi enfouis dans les sacs de cuir qui ballottent de chaque côté des montures ; là des vieillards ont pris place sur une « chargosse », sorte de char-traîneau. Les femmes forment des groupes multicolores, les enfants en âge de marche trottinent et les hommes devisent ou gesticulent en marchant. Tableau des plus pittoresques !

» Une notable partie des familles de la vallée d'Anniviers se transporte à Sierre ou dans les faubourgs immédiats de Muraz, Glarey, etc. Cette première migration a lieu dans le mois de novembre, donc deux semaines environ après l'ouverture du cours scolaire ; une trentaine de jours après, ces mêmes familles reprennent

le chemin de la vallée pour revenir en plaine pendant le même laps de temps au mois de mars.

» Ce sont les écoles de St-Luc et de St-Jean, ainsi que celles de Chandolin et de Fang, qui séjournent le plus de temps à Sierre. Elles y demeurent plus de trois semaines en novembre et plus de cinq semaines en mars et avril pour les travaux des vignes et des jardins. Les écoles d'Ayer sont dans une situation spéciale. Elles « perdent » une partie de leurs élèves qui vont former une école temporaire à Zinal, de la mi-décembre à la fin de janvier. Au mois de mars, une de ces écoles se transporte à Sierre pour la durée de quatre à cinq semaines. Au retour, il ne reste plus à ces enfants qu'un petit mois pour se ressaisir et donner la mesure de leurs forces scolaires.

» Les écoles de Grimentz et de Pinsec ne déménagent pas en novembre. Elles vont seulement passer le mois de mars à Sierre, et reprennent la route de la vallée dans les premiers jours d'avril. Plus heureuses, les deux écoles de Vissoie, l'école de Mission et celle de Mayoux ne voyagent pas.

» Mais il n'y a pas que les Anniviards qui soient périodiquement en migration. Les écoles de la contrée Lens-Montana, qui comprend aussi les communes de Chermignon, Icogne, Randogne, Mollens, Venthône, Veyras et Miège, sont en partie nomades, à savoir celles de Lens, Chermignon, Montana-Village, Randogne et Mollens. En effet, les élèves de Lens font deux séjours d'un mois en novembre et en mars, dans les hameaux de Vas et de Flanthey. Ceux de Chermignon supérieur s'en vont à Olon, et ceux de Montana à Corin.

» Les élèves de Randogne et de Mollens émigrent partiellement à Loc pendant la durée du mois de mars. Il reste cependant une école dans chacun de ces deux villages. La plaine elle-même n'échappe pas complètement à cette loi de pérégrination. Deux écoles de Chalais et de Réchy vont passer les mois de décembre et de janvier à Vercorin, charmant village assis à l'entrée ouest du val d'Anniviers. La commune de Grône a cinq écoles primaires dont trois sont à demeure en plaine, tandis qu'une classe des hameaux supérieurs se transporte tour à tour à Loye et à Erdesson, selon l'affluence de la population. La cinquième école temporaire s'ouvre pour la durée de deux mois à Loye. »

Ces migrations scolaires sont des plus curieuses, mais elles ne sont pas les seules, car il existe encore des écoles nomades dans les districts d'Hérens et de Monthey, à Nax-Vernamiège et à Troistorrents-Morgins.

D'autre part les conditions topographiques du pays, les difficultés de communication, l'éloignement des écoles de la montagne,

les longs hivers des hautes régions, la clôture simultanée de la plupart des écoles rurales, tout cela exige le fonctionnement d'un corps inspectoral très nombreux, composé actuellement de dix-sept membres. Il y a un inspecteur scolaire dans chacun des districts de Conches, Rarogne-Oriental, Brigue, Rarogne-Occidental, Loèche, Hérens, Sion, Conthey, Martigny, St-Maurice et Monthey. Les districts suivants possèdent deux inspecteurs : Viège, un pour la vallée et un pour le reste de l'arrondissement ; Sierre, un pour la rive droite du Rhône, et un deuxième pour la rive gauche ; Entremont, un pour la vallée de Bagnes, et un pour le reste du district.

En dépit de tant de difficultés et d'obstacles matériels, notre enseignement primaire donne des résultats fort satisfaisants, dus au dévouement de la plupart des maîtres, au caractère sérieux des populations montagnardes, enfin aux moyens d'émulation mis en jeu par le Département de l'Instruction publique. L'un des plus efficaces est sans doute l'*examen cantonal annuel*. En 1927-28 la direction de ces épreuves avait été confiée aux commissions scolaires locales, mais, en évitation des inconvénients constatés, et afin de travailler sur des bases uniformes, le Département a chargé les inspecteurs de la présidence des examens de 1929.

Ils ont eu lieu les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 avril, seulement dans six ou sept écoles de chaque district, dont le choix fut fixé au dernier moment, afin de tenir tout le monde en haleine par la perspective d'un contrôle toujours possible. Ils ont été faits plutôt dans les écoles où tous les degrés étaient réunis, avec une matière différente pour chaque jour, et exclusivement dans les divisions supérieures et moyennes. L'examen écrit comprenait, comme précédemment, une composition française, des problèmes et une dictée orthographique, pour l'appréciation de laquelle on adopta l'échelle suivante : 0 faute, 10 points ; ½ et 1 faute, 9 points ; 1 ½ et 2 fautes, 8 points ; 2 ½ et 3 fautes, 7 points et ainsi de suite. Inutile de dire que les 10 points furent rares ! L'examen oral a porté, au degré supérieur, sur la géographie du Valais et la lecture, et au degré moyen sur la religion et la grammaire. Les commissions scolaires et les inspecteurs se sont plu à souligner les heureux résultats de l'examen cantonal réorganisé.

Si, au gré de certains pédagogues, les examens et les inspections deviennent trop nombreux, il faut reconnaître que le Département s'efforce de mener de pair le développement de la formation professionnelle des maîtres d'école. L'année 1929 marque à cet égard un double progrès : la *revision du règlement des Ecoles normales*, encore en chantier, et la création des *cours de répétition* pour les aspirants au brevet de capacité. Ces cours se sont

tenus à Châteauneuf et à Sion, du 15 mai au 15 juin, avec un programme harmonieusement conçu prévoyant, à côté des branches classiques, des conférences sur des sujets d'intérêt général ou pratique, tels que les impôts, les assurances, la comptabilité, etc., et, chez les institutrices, l'introduction aux questions sociales et la situation juridique de la femme. Les jeunes maîtresses surtout furent enchantées de leur séjour à l'Ecole normale, où rév. Mère Ignace leur prodigua toutes les resssources de son inépuisable sollicitude.

Signalons enfin, dans le domaine de l'initiative privée, l'organisation d'une *Exposition d'hygiène infantile et sociale*, ouverte au Casino de Sion du 23 mars au 7 avril 1929, pour lutter contre l'alcoolisme et la tuberculose, ces deux destructeurs des énergies nationales, unis d'ailleurs par une étroite parenté. Le matériel exposé — impressionnant ensemble de tableaux, de statistiques, de graphiques et de scènes dramatisées — a été vu par de nombreuses écoles, conformément aux vœux des promoteurs de cette utile manifestation, qui fut encore rehaussée par une série de conférences sur des sujets de brûlante actualité.

Enseignement secondaire.

Comme nous l'avons dit à une autre occasion, l'année scolaire 1928-29 aura marqué dans notre canton, une véritable croisade en faveur de la composition française. Toujours soucieux du progrès de nos études secondaires, le *Conseil de l'Instruction publique* prescrit qu'une rédaction soit imposée, le 24 janvier, dans toutes les classes des collèges cantonaux. Le choix des sujets et la correction des copies sont confiés aux professeurs. Il en résulte un volumineux dossier, soumis à M. le Dr Léon Meyer, vice-président du Conseil et promoteur, sans doute, de cette féconde initiative. De son rapport, très suggestif, découlent les conclusions suivantes : 1° « Il n'est pas absolument prouvé qu'il y ait une baisse générale dans la formation française des étudiants. Il faut se garder, ici, de trop mépriser son temps : on devient si facilement le *laudator temporis acti* ». 2° « Il est cependant incontestable qu'il y a une baisse de l'orthographe. » « — A quoi tient cette lacune, se demande M. le recteur Evéquoz dans le compte rendu annuel du *Collège de Sion ?* Les causes en sont multiples ; qu'on nous permette de signaler particulièrement : le manque d'esprit d'observation chez l'étudiant, conséquence fatale de l'habitude funeste de tout faire « en vitesse » ; le désarroi des enfants et des maîtres devant certaines grammaires françaises et certaines méthodes mal appliquées ; l'abus des lectures sportives

combiné avec l'insuffisance des lectures sérieuses. Ce point nous paraît le plus grave : on lit très peu, et quand on lit, on le fait sans discernement, on dévore n'importe quoi ; d'où anarchie intellectuelle et grammaticale. »

Mais, d'où peut bien provenir cette habitude de tout faire en vitesse, si ce n'est, partiellement du moins, de cette soif de jouissances qui caractérise la société contemporaine ? Les causes de dissipation foisonnent actuellement, et la pire de toutes, c'est le cinéma public dont la fréquentation est d'ailleurs rigoureusement interdite aux étudiants. Par décision du 25 avril 1929, la Commission scolaire de la ville de Sion a étendu cette défense aux élèves de toutes les écoles secondaires. On ne peut qu'applaudir à pareille mesure, si l'on songe à l'influence néfaste que le cinéma exerce sur la jeunesse. « Il peuple l'imagination très vive de l'adolescent d'images sensuelles, la plupart du temps malsaines. Ces images constituent un aliment de choix pour ses rêveries ; puissamment motrices, elles sont une abondante et dangereuse source de tentations. A son insu, elles forment sa mentalité et lui faussent la vraie notion des choses. Le cinéma, en outre, développe d'une manière exagérée, la sensibilité de l'enfant, affaiblit sa volonté, annihile sa personnalité. Est-ce bien là un moyen pour préparer l'étudiant aux luttes de la vie ? » (Rapport du Collège de Sion.)

« Préparer aux luttes de la vie » doit être le but de l'éducation, comme en témoignent encore ces lignes, pleines de vérité et de bon sens, que nous extrayons du rapport de la *Direction des Ecoles sédunoises féminines :* « L'affection bien comprise prépare l'enfant pour la vie qui ne le ménagera pas, elle l'arme pour conquérir le ciel ; elle lui donne une volonté résolue, énergique, du caractère. Il ne faut faire aux enfants nulle peine, même légère. C'est la romance qui le dit, mais la romance est menteuse, et malheur aux enfants à qui des parents insensés s'ingénient à l'appliquer à la lettre. L'avenir de tout homme ne peut se fonder solide, grand, méritoire, que sur l'effort et la souffrance. Virilisons l'éducation !... »

S'inspirant d'un idéal si élevé, nos éducateurs méritent la confiance de la population qui la leur accorde largement. Chaque année voit augmenter la clientèle de nos écoles secondaires. Il ressort d'une statistique récente que les trois collèges cantonaux ont été fréquentés par 687 étudiants, contre 640 en 1926-27 et 627 en 1919-20, et que le nombre total des élèves de nos établissements secondaires s'élève aujourd'hui à un millier, soit exactement 986. Ce qui ne signifie pas que toute l'élite studieuse se destine aux carrières libérales ; nombreux sont les jeunes gens

qui se vouent au commerce, à l'industrie, aux arts et métiers, à l'agriculture et à l'hôtellerie. La preuve en ressort évidente, de la comparaison des chiffres ci-dessus avec la statistique des examens de maturité, accusant en 1929, pour l'ensemble du canton, le chiffre très raisonnable de 36 bacheliers. Le Collège de Sion a présenté 13 candidats, dont 5 pour la maturité littéraire, 3 pour la maturité scientifique, et 5 pour le diplôme commercial. On a compté également 13 candidats à St-Maurice, et 10 à Brigue. Autant de présentés, autant de reçus, point d'insuccès. Six élèves obtiennent un diplôme du 1er degré : 3 à Sion, 2 à Brigue et 1 à St-Maurice. D'autre part, 40 candidats sur 45 subissent avec succès la « petite maturité » soit l'examen de promotion après la 4e classe littéraire (syntaxe). Cette quintuple élimination démontre, une fois de plus, la réelle utilité de cette épreuve, introduite il y a quelques années seulement.

Il n'y a, du reste, aucune innovation à signaler, sauf la transformation en école commerciale, de l'*Ecole industrielle du district de Sierre.* Ce changement est motivé comme suit, dans le rapport annuel de ladite école : « L'école industrielle inférieure ne répond pas assez aux besoins de notre population ; ses programmes demandent à être complétés par de longues années d'études pour aboutir au diplôme d'ingénieur ou de technicien et partant ne peuvent profiter pleinement qu'au petit nombre. L'école de commerce, au contraire, avec un cycle de trois ans seulement, offre l'avantage de pourvoir les jeunes gens d'un diplôme leur permettant de se présenter dans les banques, les maisons de commerce et les bureaux de la grande industrie. » Nous nous bornons à signaler le fait et à citer, à titre documentaire, l'explication qu'en donnent les intéressés.

De son côté, l'*Ecole commerciale des filles du district de Sierre* annonce pour la prochaine année scolaire, l'adjonction d'une école moyenne ou secondaire à deux divisions, correspondant à deux années d'études, et qui servira de raccordement entre l'école primaire et l'école de commerce. Notre canton possède aujourd'hui six écoles de commerce, dont trois pour jeunes filles, (Sion, Brigue, Sierre) et trois pour jeunes gens (Sion, St-Maurice, Sierre).

Le *Collège de Bagnes*, vient aussi d'organiser définitivement ses cours. Le Conseil communal, en mettant une nouvelle salle à disposition, a permis l'ouverture de la 3e classe industrielle et du second cours littéraire. L'effectif a augmenté de 26 élèves, ce qui porte le total à 86 dont 12 étrangers à la commune. Le rapport annuel ajoute qu'une attention particulière a été accordée à la pureté d'élocution ; que le dessin, le chant et la gymnastique

s'organisent pour le mieux, et que les élèves ont été initiés aux questions sociales.

Certes, il est bon qu'à côté des études proprement dites, les élèves aient l'occasion d'entendre quelques conférences, comme ce fut le cas au *Collège de St-Maurice*, où parlèrent MM. Serge Barrault, Gonzague de Reynold, Maxime Reymond et d'autres personnalités. Le *Collège de Brigue* a fait preuve aussi d'une belle vitalité : sa section d'étudiants suisses a fourni une série d'études sur le cardinal Schiner, telles que « la vie de Schiner », « Schiner, prince temporel », « Schiner contre Supersaxo », « Schiner prince de l'Eglise », « le caractère de Schiner ». On cultiva de même la légende populaire, et l'art se manifesta en de belles productions musicales et théâtrales.

Enseignement ménager et agricole.

La famille, de nos jours, est exposée à tant de causes de dissolution, que ce n'est pas trop des efforts de tous les honnêtes gens pour sauver ce fondement, gravement menacé, de notre édifice social.

Il importe donc de faire de chaque foyer un asile de paix, d'aisance et de bonheur. Aussi, l'*enseignement ménager* qui tend à ce but, mérite la sollicitude des pouvoirs publics et la reconnaissance de la population. Le rapport de gestion du Département se plaît, d'ailleurs, à rendre hommage à nos maîtresses qui sont « à la hauteur de leur tâche, et se donnent beaucoup de peine pour développer le plus possible les jeunes ménagères. Dans toutes les branches, l'enseignement répond aux besoins de la population. Les travaux pratiques : cuisine, repassage, couture, coupe, confection et raccommodage parlent tous en faveur des maîtresses intelligentes et infatigables. Les travaux écrits sont également bien dirigés, les élèves aiment le travail, les résultats obtenus sont bons sous tous les rapports. »

De même, l'*enseignement agricole* est appelé à rendre au pays des services signalés. A teneur de la loi du 17 mai 1919, il doit être donné non seulement dans les écoles spéciales de Châteauneuf et de Viège, mais dans les écoles primaire et les cours complémentaires. Châteauneuf prend un tel essor qu'il faut songer déjà à l'agrandissement de plusieurs locaux. De 69 en 1924-25, le nombre des élèves a passé à 89 en 1928-29, et tout fait prévoir une progression constante. C'est que la formation professionnelle de l'agriculteur est plus que jamais à l'ordre du jour. M. le directeur Luisier a insisté sur ce point, lors de la clôture des cours d'hiver, le 27 mars 1929. « Le pays, a-t-il dit, a besoin, plus que jamais,

d'hommes qualifiés parce que la concurrence agricole est devenue si intense que seuls des progrès techniques importants nous permettent de lutter avec efficacité et de tenir notre rang. Les anciennes méthodes, basées principalement sur la production en vue de l'entretien du ménage deviennent absolument insuffisantes. »

Rien ne contribuera mieux à la diffusion de l'enseignement agricole que le nouveau *Manuel d'agriculture*, publié par les professeurs de Châteauneuf, sous la forme d'un beau volume, fort de plus de cinq cents pages. L'éditeur en est le Département de l'Instruction publique qui le dédie « aux élèves des classes supérieures de nos écoles primaires, à qui il fournira ample matière d'intéressantes leçons, aux jeunes gens de nos cours complémentaires, qui doivent en bénéficier dans une large mesure, et à tous les Valaisans au cœur de qui brûle un profond amour pour notre bonne terre natale ». Contenant la quintessence de tout ce qu'il faut connaître en agriculture, ce livre deviendra le *vademecum* du cultivateur valaisan.

Après une introduction de M. le directeur Luisier sur la nécessité, l'organisation et l'historique de l'enseignement agricole en Valais, les chapitres se succèdent pleins de vie et d'intérêt. La botanique et la zoologie, traitées par M. le professeur Mariétan, constituent, en une trentaine de pages, un résumé d'histoire naturelle des plus captivants, qui se termine fort à propos par un vibrant appel pour la protection de la nature. Puis viennent les parties spéciales : la bactériologie agricole, par MM. Luisier et Stöckli ; l'étude du sol, par MM. Stöckli et Dr Wuilloud ; les engrais, par le Dr Wuilloud ; la culture potagère, par M. Neury ; les cultures spéciales, par M. Rézert ; l'arboriculture fruitière, par M. Pellouchoud ; la viticulture, par le Dr Wuilloud ; la sylviculture, par M. A. de Werra ; l'amélioration du bétail, par M. J. Chardonnens ; la zootechnie générale et l'élevage bovin, par M. Luisier ; l'élevage du petit bétail, par M. Chardonnens ; l'aviculture, par M. Stöckli ; l'industrie laitière, par M. Chardonnens ; le génie rural, par MM. Luisier et Schyder ; l'économie rurale par M. Luisier. Tous ces chapitres sont écrits dans un style simple, clair et précis, comme il convient à un manuel scolaire, et illustrés avec une richesse et une variété surprenantes. De magnifiques clichés montrent les travaux pratiques des élèves de Châteauneuf, d'autres nous font admirer les vergers et les vignobles sédunois ou les hauts pâturages de nos belles montagnes. Authentiquement valaisan, ce livre sera accueilli avec joie dans tous les foyers, où il deviendra l'ami et le conseiller de chaque jour, pour le plus grand bien de notre économie nationale.

Dr MANGISH.

Neuchâtel.

Enseignement supérieur.

Le dernier rapport du Sénat de l'Université déplore le décès de deux professeurs particulièrement distingués, Otto Billeter et Henri Dubois.

Otto Billeter, professeur honoraire de notre Université depuis 1925, avait été, pendant une carrière de 50 années, un des chefs de notre établissement d'enseignement supérieur dans le développement duquel il a joué un rôle éminent. Il fut trois fois recteur de l'Académie. Savant distingué, il sut éveiller chez de nombreuses générations d'étudiants l'ardeur pour la recherche scientifique désintéressée.

Henri Dubois a rempli un rôle de premier plan dans notre Académie et dans l'Université dont il fut, lui aussi, trois fois recteur. Pendant un professorat de 54 années, sa puissante influence a contribué à former les conducteurs spirituels de notre peuple. Homme de devoir dans la plus haute acception du terme, chef de l'Eglise nationale neuchâteloise, ce travailleur infatigable eut le privilège de conserver son activité féconde et sa remarquable intelligence jusqu'à un âge exceptionnellement avancé et de partir en pleine activité, après avoir fêté, quelques semaines avant sa mort, son quatre-vingt-dixième anniversaire.

M. le pasteur et professeur Henri Dubois a pris une part importante au développement de l'Ecole neuchâteloise. En 1924, avait été célébré le jubilé de ses cinquante années d'activité ininterrompue comme membre de la Commission scolaire de Neuchâtel. Il fit partie de son Bureau pendant 53 ans, apportant dans la discussion des importantes questions scolaires les ressources de sa vaste culture, de son bon sens avisé, de son dévouement à la jeunesse, s'intéressant avec la même ardeur aux écoles de tous les degrés, primaires, classiques, secondaires, supérieures et professionnelles. Aussi les services qu'il a rendus sont-ils considérables et son départ laisse-t-il un grand vide.

Il est des hommes qui, par la place qu'ils occupent, caractérisent une époque: Henri Dubois, un des doyens, si ce ne fut le doyen des professeurs universitaires de la Suisse, fut de ceux-là. L'*Annuaire* se doit de le mettre en bonne place dans sa chronique annuelle.

L'Université a délivré les diplômes suivants :

Faculté des lettres : 2 certificats d'aptitude pédagogique, 2 licences et 2 doctorats.

Faculté des sciences : 1 certificat d'aptitude pédagogique, 2 licences, 2 diplômes spéciaux et 6 doctorats.

Faculté de droit : 10 licences et 1 doctorat.

Faculté de théologie : 3 licences.

Enfin, la *Section des sciences commerciales* a conféré 18 licences et 3 doctorats.

L'Université a compté pour ses quatre Facultés 225 étudiants et 55 auditeurs pour le semestre d'été et 208 étudiants et 174 auditeurs pour le semestre d'hiver.

En outre, le nombre des étudiants réguliers à la section des sciences commerciales durant le semestre d'été se monte à 52 et 3 auditeurs ; durant le semestre d'hiver, 59 étudiants et 3 auditeurs.

Enseignement secondaire.

Le Département de l'Instruction publique a continué l'étude entreprise, en 1927 déjà, concernant la création d'une Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements secondaires, professionnels et supérieurs.

Une enquête laborieuse portant sur une période de cinq années a permis au Département de présenter au Conseil d'Etat, aux Conseils communaux des localités sièges d'établissements d'enseignement secondaire et professionnel, au Sénat de l'Université, au Comité de la Société neuchâteloise des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, un rapport suivi d'un avant-projet de règlement.

L'examen de cet avant-projet, soumis à tous les intéressés, n'a soulevé que quelques observations sur des points d'ordre secondaire. Le Département a tenu compte dans la mesure du possible des vœux exprimés ; l'avant-projet mis au point sera soumis à la Commission consultative pour l'enseignement secondaire et ensuite à la sanction du Conseil d'Etat.

Au préalable, les dispositions légales, touchant ces différents enseignements, devront être modifiées.

Le Département a entrepris une revision des conditions réglementaires et des programmes concernant les examens pour l'obtention des brevets dits « Brevets spéciaux » institués par la loi.

Les programmes datant de 1902, il était indiqué de les réadapter aux conditions actuelles de l'enseignement. Le remaniement des programmes nécessitait au préalable une revision du Règlement général pour les établissements d'enseignement secondaire.

Cette revision a porté essentiellement sur les conditions de l'examen qui détermineront, mieux que par le passé, ce qu'on

exige des candidats, principalement en ce qui concerne la culture générale et la préparation professionnelle.

Les nouveaux programmes pourront être appliqués dès que le Conseil d'Etat se sera prononcé sur cette revision.

Enseignement primaire.

Depuis 1848, cinq lois fondamentales ont régi l'enseignement primaire dans notre canton ; elles portent les dates de 1850, 1861, 1872, 1889 et 1908. C'est sous le régime de cette dernière loi, déjà revisée à plusieurs reprises, que nous vivons encore aujourd'hui. On en peut conclure que tous les vingt ans, il faut, si l'on veut rester à la page, se remettre au travail et mettre en chantier une nouvelle loi. C'est à ce prix que les deux importantes questions de l'*enseignement ménager* et de la *prolongation de la scolarité*, qui ont fait l'objet de nos communications dans l'*Annuaire* de l'année dernière, pourront recevoir une solution conforme aux besoins de l'heure présente.

La suppression de l'examen de sortie, plus communément appelé examen du certificat d'études, a apporté une modification dans l'organisation des examens annuels. Jusqu'ici le Département se bornait à préparer des épreuves qu'il tenait à la disposition des commissions scolaires qui en faisaient la demande ; ces épreuves étaient donc facultatives. Désormais, elles sont obligatoires pour toutes les écoles du canton.

Préparées avec soin par les inspecteurs des écoles, elles ont été utilisées pour la première fois aux examens annuels du printemps 1929. Elles ont fidèlement respecté les dispositions du nouveau programme. Dans une large mesure, elles ont fait appel au raisonnement et à l'esprit d'observation des élèves. Ces épreuves ont été appréciées et, à part quelques remarques de détail, favorablement jugées. Cependant, lisons-nous dans le rapport des écoles communales de la ville de Neuchâtel, certaines d'entre elles ont été trouvées trop faciles par les maîtres de la ville, tandis que ceux de la campagne pensaient tout le contraire.

Il est très difficile d'adapter des épreuves écrites au travail accompli en une année par tous les écoliers d'un canton, même quand le programme d'enseignement est identique pour tous ; les conditions dans lesquelles sont donnés les divers enseignements varient d'une région à l'autre, elles sont en tout cas bien différentes à la ville et à la campagne. Et alors que se passe-t-il ? C'est l'enseignement qui s'adapte aux épreuves, voilà le danger. Il a déjà existé.

Et, ajouterons-nous, il existera toujours, tant qu'il y aura

des examens, des écoles de ville et des écoles de campagne. Pourtant les comparaisons peuvent être utiles et intéressantes.

En revanche, nous sommes d'accord avec la remarque suivante:

La dictée orthographique et les problèmes d'arithmétique ne devraient pas, à notre avis, être imposés aux petits élèves des classes enfantines ; les résultats de l'enseignement ne seraient pas compromis pour cela. S'il est un degré de l'enseignement où l'éducation, l'éducation sensorielle surtout, doit passer avant l'acquisition des connaissances, c'est bien celui de l'école enfantine.

* * *

L'élaboration des nouveaux manuels scolaires est toujours une des grandes préoccupations du Département.

Ce printemps les classes enfantines ont reçu le nouveau manuel de lecture de Mlle Borle : *Lisons, petits amis*, et les classes intéressées le nouveau manuel d'instruction civique de MM. Dr Arnold Bolle, avocat, et Max Diacon, instituteur : *Pour devenir citoyen.* Ces deux ouvrages, fruits de longues études et de persévérants efforts, admirablement illustrés, font honneur à leurs auteurs et au Département. Quelle sera la valeur pédagogique de ces nouveaux manuels ? Laissons maintenant parler l'expérience, seul juge souverain en cette délicate matière. Nous avons bon espoir.

Au début de l'année scolaire 1928-29 une nouvelle carte murale, destinée aux écoles, a été offerte aux Commissions scolaires. Fort bien réussie, grâce au minutieux travail de contrôle exécuté par le Département, les inspecteurs et les directeurs d'écoles, elle ne pouvait manquer de recevoir le plus favorable accueil.

* * *

Statistique.

Au 31 décembre 1928, le nombre des classes dans le canton était de 478, desservies par 142 instituteurs et 336 institutrices.

Il a été délivré 44 brevets de connaissances à 26 institutrices et à 18 instituteurs ; 17 brevets d'aptitude pédagogique, tous à des institutrices.

A la fin de l'année scolaire 1927-28, il y avait dans nos classes 14 671 élèves contre 14 424 à la fin de l'année scolaire 1926-27, augmentation 247.

La moyenne des élèves par classe est de 30.

Les dépenses en faveur du matériel scolaire gratuit en 1928 se sont élevées à 115 542 fr. 70, soit en moyenne de 7 fr. 15 par élève.

Résumé général des dépenses faites par l'Etat et les communes pour l'instruction publique pendant l'année 1927.

Enseignement primaire	Fr.	3 649 927.40
Enseignement secondaire . . .	»	1 060 323.19
Enseignement professionnel . .	»	2 345 057.07
Université	»	346 115.85
Total 1927	Fr.	7 401 423.51
» 1926	»	7 502 719.33
Diminution des dépense en 1927	Fr.	101 285.82

En 1926, le canton comptait 125 184 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 59 fr. 90.

En 1927, le canton comptait 125 315 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 59 fr. 05.

Remarque.

Les lecteurs de l'*Annuaire* ne doivent pas être surpris si ce résumé donne les dépenses de 1927, c'est le dernier paru ; il est daté du 15 mars 1929.

Genève.

Statistique. — Les effectifs des écoles enfantines sont en diminution sur ceux des années précédentes. La statistique montre que, de 1920 à 1928, la proportion des naissances par 1000 habitants a passé de 13,43 à 10,5. Et cependant, la population n'a diminué de 1913 à 1928 que de 4000 personnes. L'exode de la population étrangère, plus prolifique que la population suisse qui l'a remplacée en presque totalité, explique peut-être cette diminution.

La population des écoles primaires est en légère augmentation depuis trois ans ; cet accroissement ne peut se poursuivre pour les raisons exposées plus haut.

Le corps enseignant s'est révélé, au cours de l'année écoulée, en nombre insuffisant ; aussi a-t-il fallu appeler des forces nouvelles. Six stagiaires enfantines et dix stagiaires primaires ont commencé à l'école d'application du Mail et à l'Ecole des sciences de l'éducation, leur première année de stage. Le nouveau règlement introduit le principe d'un stage de deux ans, comprenant, pendant la première année, une vingtaine d'heures de cours théoriques

et une dizaine d'heures de travail pratique par semaine, et pendant la deuxième année, 20 heures pratiques et 10 heures théoriques. L'appel à de nouveaux stagiaires sera répété jusqu'à ce que le personnel de remplacement soit suffisant pour assurer la marche normale des écoles.

Action sociale de l'école — Depuis le mois de juin 1928, le travail après les heures scolaires des enfants âgés de moins de 14 ans n'est autorisé que sur le préavis du service médical des écoles. Le secrétariat social chargé d'assurer l'application de cette loi nouvelle a dû, pour satisfaire à ses obligations, être transformé. Une section, dite d'exécution, est chargée de l'application de toutes les mesures sociales d'ordre scolaire. Mme M. Grange, directrice d'école, dirige ce nouveau service.

Le service médical des écoles a assuré, pendant la saison d'hiver, la distribution de médicaments reconstituants aux élèves de l'agglomération désignés par les médecins scolaires. A l'huile de foie de morue, au glycérophosphate de chaux, à la lécithine et à la phytine en gouttes, distribués à la récréation de 10 heures, s'est ajoutée la bouteille de lait des « Laiteries réunies ». Cet aliment est très apprécié et plus des deux tiers des écoliers se le procurent pour 10 centimes.

La cure hivernale de reconstituants ne suffit pas à maintenir en bonne santé tous les enfants ; elle leur permet de passer l'hiver, mais ne remplace pas le séjour à la campagne ou à la montagne. Aussi le service médical désigne-t-il, chaque année, un certain nombre d'enfants pour les écoles en plein air de plaine ou de montagne. Clermont sur Sierre, Champéry, Longirod, Salvan, La Rippe, le Bois de la Bâtie et Varembé ont reçu, entre autres, 110 enfants pour lesquels l'Etat a participé en totalité ou en partie aux frais de séjour. Ajoutons que le nombre des enfants admis aux colonies de vacances augmente ; résultat du mouvement d'opinion que nous signalions l'an dernier.

Il serait, en outre désirable, que fût créée une école en plein air permanente, uniquement réservée aux débiles ou aux candidats à la tuberculose. Cette création rendrait de grands services et supprimerait les inconvénients des écoles de plein air temporaires, inconvénients d'ordre pédagogique surtout.

Quelques questions pédagogiques. — Les travaux manuels que des exagérations manifestes et une insuffisante préparation des esprits avaient, malgré le zèle de feu l'inspecteur Gilliéron, enterrés pour bien longtemps, ont réapparu au premier plan des préoccupations des pédagogues genevois. L'action intelligente et persévérante de la section genevoise de la Société suisse de travail manuel et de son président, M. Théodore Foex, sont pour beaucoup dans cette opportune résurrection. Des cours de travaux

manuels ont été donnés aux élèves des sixièmes et septièmes années. Des cours facultatifs de travaux sur papier et sur carton ont groupé un tel contingent d'élèves qu'il a fallu organiser quatorze cours parallèles. Les parents et les élèves prennent un réel intérêt à cette activité nouvelle. Il est vrai qu'elle est organisée avec intelligence, qu'elle s'adapte aux aptitudes, qu'elle se modèle sur les besoins et sur les intérêts, qu'elle suit de près les possibilités physiques ; qu'elle est vivante. C'est la raison de son succès.

Le nouveau programme fédéral de gymnastique a rendu nécessaire l'institution de cours spéciaux de gymnastique à l'usage du corps enseignant. La gymnastique dynamique nouvelle, propre à développer l'agilité, la décision, l'esprit d'équipe est appréciée des jeunes sportifs que sont devenus nos élèves. L'école en harmonie avec la vie, quel progrès !

Si l'on ajoute à cette transformation profonde de notre préparation physique le bel essor de la gymnastique rythmique, on peut dire qu'une ère nouvelle commence. Mais, ici encore, ce sont quelques hommes décidés et enthousiastes qui ont créé l'opinion favorable à cette réforme. Donnez-moi un maître intelligent, dévoué et plein de foi et je transformerai notre système d'éducation. Pour la rythmique, M. Jaques Dalcroze a trouvé cet homme en la personne de M. Bæriswyl, un volontaire qui n'a pas dit son dernier mot ni fait danser sa dernière chanson.

Les méthodes d'éducation sont moins faciles à renouveler. On en propose, de tous les points cardinaux, de sensationnelles, propres, au dire de leurs inventeurs, à révolutionner le monde et à assurer sa prospérité et son bonheur. En fait, elles sont souvent fort éloignées de l'état de perfection qu'on leur suppose. Je fais allusion à l'enseignement de la lecture par la méthode globale. Cette méthode substitue à l'analyse des sons et de leurs représentations graphiques, si diverses en notre langue, la vision globale des mots. En dernière analyse, elle remplace l'analyse consciente, conduite pas à pas par la maîtresse, par une analyse inconsciente et spontanée, possible pour les uns, impossible pour les autres.

Cette méthode s'apparente à la pédagogie qui postule, sans l'avoir encore péremptoirement prouvé, des facultés créatrices puissantes chez l'enfant. L'observation quotidienne des faits montre que cet optimisme fait, en certains cas, trop grand crédit à l'esprit humain. Le maître d'école est malheureusement obligé de constater que l'esprit est souvent débile et paresseux et que, pour le sortir de sa léthargie, il faut accepter de lui faire violence. D'aucun a prétendu, autrefois, que cette nécessité expliquait que « le pédagogue n'aime pas les enfants. »

La méthode des « centres d'intérêt » applicable chez les petits

et propre, peut-être, à les éveiller à la vie de l'esprit, s'est révélée dans l'expérience de l'école du Mail, plus difficile à incorporer au programme des degrés supérieurs. Pour les bambins, très malléables, le succès s'explique ; les petits aiment à faire plaisir ; ils consentent, volontiers, quand on sait s'y prendre, à considérer pendant plusieurs semaines les aspects variés de l'eau. Mais de là à prétendre qu'ils ont mis à cette étude l'esprit de recherche qui anime le savant, il y a un pas que je ne peux encore faire. Je le ferai quand on m'aura prouvé que le jeune enfant sait s'étonner comme le savant. Je crois au contraire, qu'à l'instar du primitif, il trouve tout naturel dans les extraordinaires manifestations qui se produisent autour de lui.

Je crois que nous acceptons trop aveuglément toutes les suggestions pédagogiques qui nous viennent de l'étranger. C'est la conséquence fatale d'une grande qualité qu'il serait fâcheux de critiquer : l'enthousiasme. Mais l'enthousiasme ne doit exclure ni la raison, ni l'esprit de critique et de libre examen. Pourquoi la pédagogie, qui se pique de compter bientôt au nombre des sciences plutôt qu'à celui des arts, se dispenserait-elle, comme toutes les autres disciplines, d'user des méthodes de vérification ? On a souvent comparé la pédagogie à la médecine. Je crois, en effet, qu'elles sont sœurs. Que dirait-on du médecin qui traiterait tous ses malades selon un type abstrait et unique qu'il se serait, en dehors de toute observation clinique, arbitrairement formé ? C'est ce que nous faisons lorsque, sans tenir compte de nos besoins, de nos conditions, nous faisons de la pédagogie d'importation à haute dose. On ne transforme pas les habitudes mentales à coups de décrets, de lois ou d'ordonnances. L'enseignement ne progresse pas à coups de révolution, il se transforme par évolution. La révolution pédagogique est faite, dans le cerveau des instituteurs, par quelques grands esprits. L'application des théories singulières n'est possible qu'après maturation des principes nouveaux, expérimentations dans le laboratoire que sont les écoles modèles, transformation et adaptation. Mais tout cela prend du temps. Le pédagogue n'est jamais ni pressé ni impatient.

Nous avons amorcé une importante réforme. Celle de la notation scolaire. Nous sommes revenus à l'appréciation par notes entières de 1 à 6. Mais le progrès réside en ceci que les chiffres nouveaux ne doivent plus être le résultat d'un calcul, mais la traduction d'une appréciation allant de l'excellence à la nullité.

Les lectures musicales de F. Mathil permettront un nouvel essor de l'enseignement musical genevois. Il nous manque encore un recueil de chants. Quelque insuffisante que soit notre compétence nous demandons timidement que le nouveau recueil

contienne, avec des chansons populaires de divers pays, quelques mélodies suisses. Il est bon de chanter la tristesse de la plaine russe ou la mélancolie du paysan hongrois, il n'est pas non plus complètement absurde d'exprimer les sentiments que l'on peut éprouver en présence des beautés de son propre pays, en une langue qui est la sienne et qu'une traduction plus ou moins fantaisiste n'a pas trahis.

La réorganisation des septièmes années de garçons a été tentée. Ces classes ont été réunies dans un seul bâtiment et recevront, dorénavant, un enseignement mieux adapté aux besoins des futurs apprentis de l'industrie et du commerce. Trois sections se partagent une centaine d'élèves : commerciale, industrielle et complémentaire. Cette dernière est destinée aux jeunes gens insuffisamment doués ou préparés à recevoir un enseignement qui comprend l'allemand, la comptabilité, les éléments des sciences. Les travaux manuels sur bois, sur métal et sur carton, enseignés à raison de neuf heures par semaine pour les futurs ouvriers et de deux heures pour les futurs employés de commerce, ont été rendus possibles par la création d'ateliers montés sur le modèle de ceux qui existent dans d'autres villes suisses plus avancées que nous dans ce domaine. Dans les écoles secondaires rurales, les jeunes filles ont suivi un cours facultatif de cuisine. Pas à pas, l'enseignement ménager s'améliore. Le public des parents en reconnaît l'utilité et en apprécie la valeur. Ces efforts sont, aux yeux de certains publicistes, très insuffisants. Leur bourdonnement a un avantage ; il tient l'attelage en éveil et l'excite à tirer plus fort. Mais n'oublions pas cependant que le mérite de l'avance revient à ceux qui sont dans les brancards.

Enseignement professionnel et secondaire. — L'école d'horticulture a remporté quelques succès mérités dans les expositions. Travaillant dans le calme, étrangère à l'agitation vaine, elle tente en divers domaines des expériences intéressantes. L'école des Arts et Métiers participe aussi à la vie collective et à ses manifestations. Le Salon de l'Automobile, l'exposition spéciale de l'émail à Stuttgart, l'exposition des tissus décorés, le Congrès rhodanien à Avignon et à Genève ont reçu des travaux des élèves de cette ruche plus travailleuse que bourdonnante.

L'école supérieure de commerce et l'école d'administration poursuivent, sous l'énergique direction de M. S. Gaillard, une carrière utile, féconde en résultats. Sur sept élèves de l'école d'administration, qui se sont présentés aux examens fédéraux, quatre ont été admis dans les grandes administrations. Résultat fort honorable, dit le rapport du Département.

L'école de commerce, à l'étroit dans ses locaux de la rue Général-Dufour, a dû refuser des demandes d'admission de l'étran-

ger, ce qui est fâcheux et de nature à porter préjudice à l'établissement.

La crise des effectifs se fait aussi sentir au Collège de Genève; en 1928 il y avait 832 collégiens seulement. La section pédagogique a été supprimée et a fait place à une section réale moderne.

Initiative heureuse ; deux cours facultatifs de travaux manuels pour les élèves des sections supérieures.

Dans les cinquièmes années parallèles, l'horaire a été établi de façon à placer simultanément les leçons de latin, d'allemand et d'arithmétique. « D'après les résultats obtenus à la fin de la sixième année, on a classé les élèves pour chacune de ces matières en un groupe A comprenant les meilleurs et un groupe B comprenant les moins forts. Le groupement était fait séparément pour les trois enseignements mobiles ; le même élève pouvait donc appartenir au groupe A pour une discipline et au groupe B pour une autre. Le programme d'enseignement était le même pour les deux groupes, avec cette différence qu'on pouvait, avec le groupe A avancer à une allure plus rapide, lire davantage de textes et aborder certaines questions qui ne sont pas indispensables à l'accomplissement du programme.

L'essai des classes mobiles a été aussi expérimenté à l'école secondaire et supérieure des jeunes filles qui a réuni 987 élèves. Le règlement de maturité a été modifié, en tenant compte de l'ordonnance fédérale de 1925 ; le passage d'une classe à l'autre dans la section réale a été rendu plus difficile. Le règne de l'égalité des sexes commence à l'école secondaire par l'instauration de l'égalité des difficultés. Bonne politique et saine émulation.

Dans presque tous les établissements secondaires on a renoncé aux examens de fin de semestre ou de fin d'année et on les a remplacés par des épreuves écrites, réparties sur toute la durée de l'année scolaire. Ce mode nouveau de contrôle a des avantages ; les élèves travaillent plus régulièrement et ne sont plus en proie à la fièvre des fins d'étude qui a si longtemps assombri les années de collège.

Le grand « Event » de la saison. — Une affiche double-raisin, portant un gigantesque aimant qui attire un globe tout souillé et, dessus : « L'éducation peut arracher le monde à la guerre. » C'était l'annonce au public du Congrès international de la « Fédération universelle des associations pédagogiques. » Cette Fédération poursuit un noble but : arracher le monde à la guerre par l'éducation. Utopie ? Qui, raisonnablement, pourrait le dire ? La Fédération est bien jeune puisqu'elle est née, en 1925, à San-Francisco et qu'elle n'a tenu, jusqu'ici, que trois congrès : Edimbourg, Toronto et Genève. Toutes les idées débattues peuvent être résumées par

le but qu'ont, eux-mêmes, défini les intéressés : « Créer des liens d'amitié, de bonne volonté entre les nations, susciter dans le monde entier une tolérance absolue pour les droits et les privilèges de tous les peuples quelle que soit leur race ou leur religion ; répandre l'appréciation sympathique des dons qui caractérisent les hommes d'autres nations et d'autres races ; assurer par les manuels employés dans les écoles une information plus exacte et un récit plus objectif des faits ; développer dans le cœur de la jeunesse la conscience d'une morale internationale ; enfin souligner à travers le monde entier et dans toutes les écoles, l'unité du genre humain et faire ressortir l'absurdité de la guerre ; développer un esprit de paix uni à un patriotisme sincère basé plutôt sur l'amour de la patrie que sur la haine d'autres pays et d'autres peuples. »

On ne saurait plus clairement exposer le programme de la pacification des esprits par l'éducation. Soulevé par ce noble programme, le Bureau international d'éducation a organisé le Congrès et l'exposition qui l'accompagnait. Dix-neuf sections ! Il faut être Américain pour charger ainsi un congrès. Ce fut, malgré tout, un magnifique effort dont il ressort la démonstration de cette grande vérité formulée par Ferrière : « L'intérêt bien entendu de l'individu et celui de la société, c'est-à-dire de tous les individus, se confondent. »

Au temps de l'école active et sensorielle, ç'aurait été une hérésie que de s'en tenir aux discours. « L'ère de l'éducation » illustrait les buts du congrès et l'interdépendance du monde sous ces divers aspects. Ce fut une belle exposition.

Les grands efforts internationaux qui cherchent à rapprocher les peuples par la jeunesse, avaient mis à la portée des visiteurs les documents accessibles au public qui veut étudier l'œuvre politique, économique et humanitaire accomplie depuis 1921. La bibliothèque internationale pour enfants, riche de plusieurs milliers de volumes, l'atlas de la civilisation de M. Otlet, quelle richesse ! Le Musée international de documentation et d'instruction de Bruxelles aurait, à lui seul, mérité de très nombreuses visites.

La chaleur, le soleil, l'appel de la montagne ou celui de la mer avaient attiré vers d'autres cieux les Genevois avides de grand air. Ils ont perdu l'occasion de se rendre compte du plus admirable des efforts pour la pacification du monde.

E. DUVILLARD.

Vaud.

Le Département de l'Instruction publique a perdu en 1929 un de ses meilleurs fonctionnaires, M. Henri Besançon, chef du service de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Il avait été chargé de la direction de ces deux importants dicastères en 1928. Le fardeau était malheureusement bien lourd pour ses épaules. Malade depuis plusieurs années, son état de santé ne tarda pas à s'aggraver et il mourait, heureusement sans souffrances, le 14 mai 1929. Henri Besançon était un esprit très cultivé. Après d'excellentes études à Lausanne, qu'il continua à Paris, il devint directeur des écoles d'Aigle, puis chef de service de l'enseignement secondaire où son caractère aimable, sa bonté et son amour du travail le firent apprécier. Pendant quatorze ans, il fut le secrétaire dévoué de la Conférence des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

A la suite de ce décès, les services de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ont été de nouveau séparés. M. le professeur Auguste Deluz, qui avait remplacé M. Besançon comme inspecteur, fut chargé de la direction des écoles secondaires, et M. Auguste Guignard, licencié ès lettres, devint chef du service de l'enseignement supérieur.

Université. — L'Université a perdu plusieurs professeurs : la mort a enlevé M.M. Ernest Chatelanat, Guillaume Rossier et J. Savary, chargé de cours. MM. Maillard, Lombard, Taverney et Thomann ont quitté leurs fonctions soit pour cause d'âge, soit pour d'autres raisons. Ils ont été remplacés par une phalange de jeunes. Parmi ceux-ci, citons M. Bray, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Paris, professeur à l'Université de Caen, à qui a été confiée la chaire de littérature française, illustrée par Vinet, Rambert, Georges Renard et Warnéry.

Le nombre des étudiants continue à augmenter ; il s'est élevé pendant le semestre d'hiver 1928-1929 à 966, soit 802 étudiants réguliers et 164 auditeurs.

Les cours de vacances continuent à prospérer ; ils ont été suivis par 364 étudiants provenant de 18 pays différents. L'Allemagne fournit le contingent le plus fort : 206 étudiants et étudiantes.

L'année universitaire a été illustrée par la belle séance de la présentation du nouveau recteur, — M. le Dr Maurice Paschoud — et des professeurs ordinaires distingués par le Conseil d'Etat.

L'Université s'est intéressée à la conférence internationale de la *Lumière* qui a siégé à Lausanne en août 1928, et dont le succès a été très grand.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La baisse de la natalité pendant la guerre et l'après-guerre commence à faire sentir ses effets dans l'enseignement secondaire : le nombre total des élèves, qui avait diminué de 70 en 1927, a encore baissé de 122 en 1928.

En 1928, le Département de l'Instruction publique s'est préoccupé de la question de l'heure d'entrée en classe. Il a fait en novembre dernier une enquête auprès des parents des élèves des collèges classique et scientifique. En voici les résultats :

Première question : Faut-il conserver le régime actuel ; début des leçons à 7 heures en été et 8 heures en hiver ?

	oui	non
Collège classique	90 %	10 %
Collège scientifique	94 %	6 %

Deuxième question : Si oui, devons-nous cependant faire une exception en faveur des élèves de 5e et 6e classe et désirez-vous que, pour eux, l'école commence à 8 heures en été ?

Ensemble des réponses :

	oui	non
Collège classique	42 %	47 %
Collège scientifique	46,6 %	48,9 %

Réponse des parents intéressés seuls :

	oui	non
Collège classique	36,6 %	63,4 %
Collège scientifique	18,4 %	81,6 %

Troisième question : Estimez-vous utile, au point de vue de la santé et du repos, que votre enfant bénéficie pendant l'été d'une après-midi de liberté en sus du mercredi et du samedi après-midi ?

	oui	non
Collège classique	86 %	14 %
Collège scientifique	88 %	11 %

Réponse de médecins ayant des enfants au Collège classique :

	oui	non
Première question	14	1
Deuxième question	10	5
Troisième question	12	3

Les chiffres ci-dessus montrent que, à une très grande majorité, les parents, même ceux qui appartiennent au corps médical, désirent le maintien du statu-quo, soit, l'entrée en classe à 7 heures en été et un troisième après-midi de congé par semaine. Le Département n'a pu que maintenir l'état de choses actuel.

De nouvelles *conditions de promotion* ont été introduites

dans les collèges et écoles supérieures. Etablies il y a une quarantaine d'années, les anciennes conditions étaient basées sur tout un système de coefficients ; ceux-ci permettaient d'attribuer plus d'importance à une branche d'étude qu'à une autre jugée secondaire : ainsi la note de français était multipliée par 5, celle de l'histoire ne l'était que par 2 et celle de chant et de gymnastique par 1. Ce système avait été considéré en son temps comme un grand progrès destiné à renforcer le sérieux des études. On ne tarda pas, cependant, à en sentir les inconvénients : les parents ne se retrouvaient pas au milieu de cette notation compliquée et le système exagérait les défauts des notes si souvent reprochés à l'école officielle par les réformateurs modernes. Les maîtres de l'enseignement secondaire, dans leur grande majorité, demandaient l'abandon de ces coefficients.

Désirant donner satisfaction à ces vœux, le Département de l'Instruction publique proposa au Conseil d'Etat l'adoption d'un système nouveau à titre d'essai, à partir du 1er avril 1928 et pour une durée de trois ans. Les points essentiels des nouvelles conditions de promotion sont les suivants :

1. Les coefficients sont supprimés.
2. Les branches d'études forment deux groupes. Pour être promu, un élève doit obtenir *la moyenne de* 6 *(sur* 10*), dans chaque groupe*,sans compensation de l'un à l'autre.
3. Le premier groupe comprend *les langues, les mathématiques* et pour une classe des sections classiques et trois classes des sections scientifiques, *l'histoire.*
4. Le second groupe comprend les autres branches.
5. Les notes *d'histoire biblique* et de *conduite* ne comptent pas dans la moyenne. Toutefois la promotion d'un élève qui n'obtient pas *la moyenne annuelle de* 7 *pour la conduite* peut être refusée par la conférence des maîtres.

Gymnases cantonaux. — De nombreuses mutations de maîtres ont affecté les gymnases cantonaux. Le gymnase classique compte 93 élèves (107 en 1927) dont 10 jeunes filles (12 en 1927) et le gymnase scientifique : 54 élèves (52 en 1927) dont 2 jeunes filles.

46 candidats se sont présentés aux épreuves du *baccalauréat ès lettres* ; il a été délivré :

19	diplômes	A	(latin-grec)
17	»	B	(latin-anglais)
6	»	C	(latin-mathématiques).

Baccalauréat ès sciences : 16 candidats se sont présentés, 12 ont été admis. Il a été délivré :

11	diplômes	A	(mathématiques spéciales).
1	»	B	(sciences et langues modernes).

Collège classique. — En septembre 1928, le collège classique cantonal comprenait 344 élèves (342 en 1927) soit 338 réguliers et 6 externes, soit 208 Vaudois, 118 Confédérés et 18 étrangers.

Collège scientifique. — A fin décembre 1928, l'effectif de cet établissement était de 307 élèves dont le 50,5 % étaient des Vaudois. La réfection du bâtiment se poursuit activement. Les travaux déjà achevés permettent de se faire une idée du magnifique aspect qu'il présentera une fois que toutes les façades auront retrouvé la pure beauté de leurs lignes. Une belle salle de gymnastique sera mise à la disposition de cet établissement à la fin de l'année 1929.

Ecole de commerce et d'administration. — Cette école continue à se développer d'une manière remarquable. Le nombre des élèves au 1er novembre 1928 s'élevait à 653, dont le 18 % sont étrangers. Le Département de l'Instruction publique a autorisé la direction de l'Ecole de commerce à organiser cinq ou six conférences sur la publicité à l'intention des élèves des classes supérieures. Elles ont obtenu un très vif succès.

Ecoles normales. — Le nombre des élèves des Ecoles normales s'élève à 208 dont le 80,3 % sont Vaudois ; il y a 41 Confédérés. 32 instituteurs se sont présentés aux examens du brevet : 27 brevets ont été délivrés au printemps et 3 en automne. Toutes les institutrices, au nombre de 28, ont obtenu leur diplôme. 15 maîtresses d'écoles enfantines se sont présentées aux épreuves pour l'obtention du brevet d'enseignement : 13 ont obtenu ce titre. 8 brevets de maîtresses d'écoles ménagères ont été obtenus après des épreuves assez difficiles.

Les élèves des deux classes supérieures ont entendu deux séries de leçons sur l'antiquité classique littéraire : M. Louis Meylan, professeur au Gymnase, a parlé du « Génie romain » et M. A. Bonnard, professeur à l'Université de « La Grèce ». Ces cours ont été suivis avec un grand intérêt.

Les cinq classes d'application continuent à travailler avec entrain. Peu à peu, sans rien bouleverser, avec une prudence d'ailleurs motivée, elles s'adaptent aux principes pédagogiques modernes qui ont fait leur preuve, aussi ne cessent-elles pas d'attirer l'attention de nombreux visiteurs étrangers. A la fin de 1928, le nombre total des élèves était de 167.

M. le Dr Mettraux, un de nos concitoyens habitant l'Amérique du Sud, qui avait fait en 1927 un don de 700 francs à l'Ecole normale, a renouvelé ce geste généreux par un don de 400 francs, pour les revues, journaux et collections. L'Ecole normale a perdu son secrétaire si dévoué, M. J. Magnin, qui a

pris sa retraite pour cause de santé. Il a été remplacé par M. Amiguet, instituteur à Renens.

Collèges communaux. — Les collèges communaux continuent à rendre d'excellents services à notre pays. Le nombre des élèves qui les fréquentent reste stationnaire. Presque partout des « Associations d'anciens élèves » se sont fondées et déploient une activité bienfaisante. Elles accordent à leurs jeunes camarades des encouragements sous forme de prix de concours ou de fin d'année.

Ecoles professionnelles. — *Elèves* :

	1928	Vaudois	Confédérés	Etrangers
Chavannes-Renens (céramique)	16	9	5	2
Le Chenit (Ecole d'horlogerie	69	63	4	2
Lausanne (Ecole des métiers)	101	66	35	—
Ste-Croix (Ecole de petite mécanique)	24	14	9	1
Vevey (Ecole des arts décoratifs et d'étalagistes) .	67	25	29	13
Yverdon (Ecole de mécanique)	60	31	27	2
Totaux	337	208	109	20

* * *

La Société vaudoise des maîtres de l'enseignement secondaire a eu son assemblée générale, à Lausanne, le 14 septembre 1928. Elle a chargé son comité d'étudier son entrée dans la Société pédagogique de la Suisse romande et elle a pris la décision d'offrir à la société neuchâteloise de tenir une séance commune à Orbe, en 1930. Elle a entendu, en outre, une remarquable conférence de M. Claude Secrétan, directeur du collège classique, sur le « *cinéma et l'école* ». Nous en donnons ci-après les conclusions.

1° *Côté social de la question.*

Sur des esprits faibles ou mal équilibrés, l'influence du cinéma serait — à en croire psychiâtres comme spécialistes ès maisons de correction pour enfants — plus forte et plus délétère encore que celle des mauvaises lectures.

Sur des enfants normaux, elle est, selon nous, moins à craindre que celle de la sous-littérature policière que l'art muet tend à remplacer.

D'autre part les facilités offertes aux enfants de la plupart

des villes d'aller au cinéma lui font jouer un rôle auquel n'a jamais pu prétendre le théâtre. Le fait que l'on « expurge » et censure les films présentés aux enfants ne permet guère d'entreprendre contre le cinéma la croisade qui pouvait se prêcher contre la littérature immorale.

Les établissements de cinéma mettent à leur programme des films instructifs. Peut-être les enfants préfèrent-ils les autres ? N'empêche qu'ils regardent tout ce qui passe à l'écran.

Le principal grief qu'articulera le pédagogue contre le cinéma c'est qu'il satisfait l'imagination du petit spectateur sans la forcer, comme la lecture, à créer. Au cinéma, le travail du cerveau est en grande partie remplacé par la tension des nerfs.

D'autant plus que les représentations sont trop longues. Quant à la « commercialisation » du cinéma, on peut la déplorer, on doit s'en méfier : c'est un fait accompli. Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? D'importants capitaux ne sont-ils pas engagés dans les entreprises cinématographiques ?

2° *Point de vue technique et pédagogique.*

Après un examen serré de la question, nous ne pouvons que nous rallier aux conclusions auxquelles sont arrivés les maîtres de sciences dans leur assemblée de 1922 à Zoug.

Le cinéma ne saurait rendre de véritables services qu'en tant que l'école possédera son appareil et pourra se procurer sans peine des films bien composés, courts, ininflammables et surtout peu coûteux.

Il sera nécessaire que le film soit préparé, expliqué et commenté !

Le cinéma ne mérite d'être préféré à la simple projection lumineuse que lorsque le mouvement constitue le principal intérêt du sujet représenté ! Ce sont donc surtout les sciences naturelles et la géographie qui auraient intérêt à l'utiliser.

En résumé, le cinéma, à l'école, prendra rang parmi les démonstrations ou expériences de cours : il illustrera un enseignement, mais ne le révolutionnera pas.

Enseignement primaire. — Le personnel enseignant des *écoles primaires* se composait, en 1928, de 1485 personnes (en 1927, 1847) dont 613 instituteurs et 515 institutrices primaires. Au 15 avril 1928, le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires (non compris les classes enfantines et les classes primaires supérieures) s'élevait à 34 717 (en 1927, 34 595) répartis en 1143 classes ; 983 de celles-ci sont mixtes, 81 ne reçoivent que des élèves garçons et 79 des élèves filles ; 500 classes mixtes

sont dirigées par des instituteurs et 483 par des institutrices ; 63 instituteurs et 18 institutrices sont à la tête d'écoles de garçons et 3 instituteurs et 76 institutrices dirigent des écoles de filles.

Les classes primaires supérieures étaient en 1928 au nombre de 58 dont 52 dirigées par des instituteurs et 6 par des institutrices. Elles sont fréquentées par 1584 élèves : 736 garçons et 848 filles.

Pour les classes primaires, la moyenne des absences s'est élevée pendant l'année scolaire de 1927-1928 à 21 par élève, (22,2 en 1926-1927). Un léger progrès a donc été réalisé. Pour les classes primaires supérieures la moyenne des absences est de 12, 4 (en 1927, 14, 1). Il est intéressant de constater que la santé des élèves des classes primaires supérieures est bien meilleure que celle des élèves des classes primaires, malgré le travail considérable qui est imposé parfois aux premiers.

Les conférences du personnel enseignant se sont réunies au mois de mai 1928. Le principal objet à l'ordre du jour était la question des « Centres d'intérêt ». Ce problème pédagogique était peu familier aux membres du personnel enseignant primaire vaudois malgré les travaux publiés dans maintes publications. Une étude sérieuse a été faite cependant dans la plupart des districts. Le vœu suivant a été adressé au Département de l'Instruction publique : « *Les membres du personnel enseignant demandent que la question des « centres d'intérêt » soit reprise ultérieurement, et, qu'entre temps, des essais soient tentés dans le canton.*

Ces essais sont faits actuellement dans une quinzaine de classes du degré inférieur.

Une nouvelle méthode de gymnastique a été publiée par les soins du gouvernement fédéral ; elle doit être appliquée dans les diverses écoles de notre pays. Pour initier le personnel enseignant aux principes qui sont à la base de cette méthode, les instituteurs vaudois ont été réunis en 1928 et 1929 par district pour recevoir, durant deux jours, les directions et démonstrations nécessaires.

Les écoles enfantines continuent à rendre d'excellents services. Peu à peu, elles adoptent les principes de Me Montessori. *L'enseignement ménager* se développe chaque année : de nouvelles écoles s'ouvrent et les anciennes prennent une importance plus grande. Les maîtresses des écoles ménagères ont organisé, avec l'aide de l'Etat, à la « Saffa », à Berne, une exposition fort complète qui donnait une idée exacte de la conception de l'enseignement ménager dans le canton de Vaud.

Les classes spéciales pour arriérés et anormaux qui existent à Bex, Lausanne, Moudon, Montreux, Orbe, Vallorbe, Vevey

et Yverdon, font un excellent travail. Rien n'est plus intéressant que d'assister, pendant une matinée, aux leçons données à ces enfants déshérités, de voir leur joie d'apprendre, et de se sentir aimés et encouragés.

Les cours complémentaires n'ont pas été supprimés dans le canton de Vaud. Ils ont été donnés en 1927-1928, du 17 novembre au 9 février ; leur durée est de 60 heures ; 6959 élèves les ont suivis dont 1505 Confédérés de langue allemande. La fréquentation a été excellente et le travail effectué en général assez bon. Des cours pratiques d'arboriculture, d'agriculture, de viticulture sont confiés à des professeurs spécialisés. Le manuel des cours complémentaires est le « Jeune Citoyen ». Les éditeurs de ce périodique fort intéressant ont publié un : Cours « élémentaire de français » à l'usage des élèves Suisses-allemands. Cette innovation a été fort appréciée.

Fournitures scolaires : Des cahiers aux formats normalisés ont été délivrés, à titre d'essai, à 19 communes du canton, c'est-à-dire, à environ 70 classes. La presque unanimité des instituteurs et des institutrices consultés se sont déclarés favorables à l'introduction de ces nouveaux formats. Toutes les classes seront munies de ce matériel en 1929. La dépense totale qu'exigent les fournitures scolaires s'est élevée à 302 169 francs.

Le personnel enseignant primaire a perdu en 1928 et 1929 un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices en fonction ou retraités. Parmi ces derniers, nous avons le devoir de déplorer le décès de M. F. Ansermoz, ancien instituteur de la première classe de Bursins. Pendant trente-cinq ans, Ansermoz fut le prototype du maître d'école villageois. Ce n'était point un théoricien, mais un éducateur au sens profond du mot, dont l'influence fut remarquable aussi bien sur les membres du personnel enseignant de la Côte que sur la population du village où il exerça sa bienfaisante activité.

* * *

Le grand événement de l'année 1929, dans le domaine de l'enseignement a été le dépôt, sur le bureau du Grand Conseil, de la nouvelle « Loi sur l'Instruction publique primaire ». Cet acte législatif a été vivement discuté par la presse. Deux articles surtout ont retenu l'attention du personnel enseignant. L'art. 62 : (« L'institutrice qui se marie est considérée comme démissionnaire. En cas de veuvage ou de divorce, elle peut être autorisée à rentrer dans le personnel enseignant ») a soulevé les protestations de la Société pédagogique vaudoise, des institutrices et des sociétés féminines. L'art. 68, troisième alinéa, (« Le Conseil

d'Etat peut suspendre ou destituer un membre du personnel enseignant qui, oralement ou par écrit, cherche à répandre des doctrines contraires aux institutions fédérales et cantonales ainsi qu'à la morale et à l'ordre public »), a été aussi très chaudement critiqué par les uns, et approuvé par les autres.

Nous reviendrons, en détail, dans l'Annuaire de 1930, sur ce projet de loi qui renferme un bon nombre de dispositions très heureuses. Une grande commission de quinze membres, présidée par M. Perret, Directeur des écoles de la ville de Lausanne, l'examine au moment où nous écrivons ces lignes.

E. S.